

QUESTION DE PROCÉDURE. AMENDEMENT A
LA LOI CRIMINELLE.

M. CAMERON (Huron) : M. l'Orateur, le bill No 6 a disparu hier de l'ordre du jour, d'une façon mystérieuse et incompréhensible pour la majorité des membres de cette Chambre, et il n'est pas sur l'ordre du jour aujourd'hui. Un grand nombre de députés, qui n'étaient pas à la séance d'hier, ignoraient cette disparition, et je crois qu'un grand nombre de ceux qui assistaient à la séance ignoraient les causes de cette disparition. Afin qu'il revienne à l'ordre du jour, et suivant la pratique adoptée au parlement impérial et dans notre propre Chambre des communes, je propose :

Que la Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour considérer de nouveau les bills (No 6) portant que les personnes accusées de délits seront témoins compétents—(No 2) à l'effet d'amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles, ainsi que certaines autres matières relatives à la loi criminelle,—(No 4) pour amender la loi de la preuve dans les causes criminelles,—et (No 30) à l'effet d'amender la loi criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection, les trous, ouvertures, etc., faits dans la glace sur les eaux navigables et fréquentées, (tous refondus en un seul bill,) tels que modifiés par le comité spécial.

Sir HECTOR LANGEVIN : M. l'Orateur, est-ce qu'il ne faut pas donner un avis de motion dans ce cas ?

M. BLAKE : Non.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je vois par la règle 31ème que :

On donnera avis deux jours d'avance d'une motion pour déposer un bill, une résolution ou une adresse, pour la formation d'un comité ou pour faire une interpellation ; mais cette règle ne s'applique pas aux bills déjà déposés ni aux bills privés.

Eh bien, n'est-ce pas un fait qu'à la suite de l'action prise par le comité hier, ces bills ont disparu complètement de l'ordre du jour, et que, par conséquent, il n'y a pas de bill devant la Chambre ?

M. l'ORATEUR : Ce bill a été déposé.

M. BLAKE : Et lu deux fois.

M. l'ORATEUR : Et lu deux fois en Chambre.

Sir HECTOR LANGEVIN : Il a été déposé par la Chambre au comité général, et le comité n'a-t-il pas ensuite, par son action, arrêté le bill complètement ?

M. l'ORATEUR : Suivant la pratique anglaise, le moyen de ramener un bill devant la Chambre—car le comité ne peut pas rejeter un bill qui est devant la Chambre—dans le cas où ce bill aurait été retiré de l'ordre du jour, c'est de proposer, un jour subséquent, sans donner d'avis, qu'il soit fixé un jour pour examiner ce bill de nouveau.

Sir HECTOR LANGEVIN : J'ai fait cette question—car c'est la première motion de ce genre qui ait été faite durant ce parlement—parce que je croyais à propos d'avoir une décision à ce sujet pour nous guider à l'avenir.

M. DESJARDINS : M. l'Orateur, devons-nous comprendre que, bien que le comité n'ait pas fait rapport, la Chambre peut remettre le bill à l'étude et décider de son sort comme s'il n'avait pas été déposé au comité général ou comme si celui-ci avait fait rapport ? Si le comité général n'a pas encore fait rapport, je considère qu'il est encore en possession du bill.

M. BLAKE : M. l'Orateur, il est impossible de le ramener en comité général sans suivre cette procédure ; mais l'honorable monsieur ne veut pas l'y ramener, il croit qu'il y est encore.

La motion de M. Cameron (Huron) est rejetée sur la division suivante :

Pour :
Messieurs

Allen,	Forbes,	Platt,
Allison	Foster,	Ray,
Armstrong	Gillmor,	Reid,
Auger,	Gunn,	Richey
Bain,	Harley,	Rinfret,
Béchar,	Hay,	Robertson (Hamilton),
Bernier,	Holton,	Ross (Middlesex),
Blake,	Innis,	Rykert
Bourassa,	Irvine,	Scriven,
Brecken,	Jackson,	Shakespeare
Burnham	Jamieson,	Somerville (Brant),
Burpee (Sunbury),	Keefler,	Somerville (Bruce),
Cameron (Huron),	King,	Springer,
Campbell (Renfrew),	Kinney,	Sutherland (Selkirk)
Casgrain,	Kirk,	Trow,
Catudal,	Landerkin,	Vail,
Charlton,	Laurier,	Wallace (Albert),
Cockburn,	Mackenzie,	Wallace (York),
Cuthbert,	McMillan (Huron),	Watson,
Davies,	McCrancy,	Weldon,
Dickinson,	McIntyre,	Wells,
Dodd,	Melissau,	Wheler,
Fairbank,	McMullen,	White (Renfrew),
Farrow,	O'Brien,	Wigle, et
Fisher	Paterson (Brant),	Wilson,—77.
Fleming,	Pickard,	

Contre :
Messieurs

Abbott,	Desaulniers,	McMillan (Vaudreuil),
Amyot,	Desjardins,	McCallum,
Baker (Missisquoi)	Dugas (Dundas)	McDougald,
Baker (Victoria),	Dupont,	McGreery,
Barnard,	Ferguson (Leeds et Gren)	McLellan,
Beatty,	Ferguson (Welland),	McNeill,
Bell,	Fortin,	Massue,
Benoit,	Fréchette,	Mitchell,
Benson,	Gagné,	Moffat,
Bergeron,	Gigault,	Montplaisir,
Bergin,	Girouard (Kent),	Orton,
Billy,	Gordon,	Quimet,
Blanchet,	Grandbois,	Paint,
Biondeau,	Guilbault,	Patterson (Essex),
Bolduc,	Guillet,	Pope,
Bossé,	Hackett,	Robertson (Hastings),
Bowell,	Haggart,	Royal,
Buras,	Hall,	Scott,
Cameron (Inverness)	Hawkins,	Small,
Cameron (Victoria),	Hesson,	Smyth,
Campbell (Victoria),	Homer,	Sproule,
Carling,	Hurteau,	Tassé,
Caron,	Ives,	Taylor,
Cimon,	Kilvert,	Tilley,
Cochrane,	Kranz,	Tupper (Cumberland),
Colby,	Labrosse,	Tupper (Picton),
Costigan,	Landry,	Tyrwhitt,
Coughlin,	Langevin,	Vallin,
Coursol,	Lesage,	White (Cardwell),
Curran,	Macdonald (Sir John),	White (Hastings),
Daly,	McDonald (O. Breton),	Williams,
Daoust,	Mackintosh,	Wood (West'd) et
Dawson,	Macmaster	Wright.—101
De Beaujeu,		

VOIES ET MOYENS—LE BUDGET.

Sir LEONARD TILLEY : Je désire, M. l'Orateur, avant que vous quittiez le fauteuil, faire l'exposé financier et en même temps attirer l'attention sur les résolutions que le gouvernement entend proposer lorsque la Chambre siégera en comité relativement aux modifications à introduire dans le tarif.

A la dernière session du parlement, le seizième jour après la réunion des Chambres, j'étais en mesure de faire l'exposé financier du gouvernement. Cette année, l'exposé a été retardé par certaines circonstances, ce qui a occasionné des critiques dans cette Chambre et hors de cette Chambre. Je désire faire à ce sujet quelques remarques qui feront comprendre la nécessité de ce délai, et lorsque la Chambre les aura entendues, elle approuvera certainement la conduite du gouvernement.

On se rappelle qu'à la dernière session, le gouvernement a demandé au parlement de réduire les taxes pour l'année courante de un million ou un million et un quart de piastres. Après avoir examiné avec soin les recettes et les dépenses probables du prochain exercice, le gouvernement a cru qu'il pouvait en toute sûreté demander au parlement, à cette session, de réduire les taxes d'un autre million ou d'un million et un quart. Cette réduction étant décidée, la question se présente naturellement de savoir sur quels articles elle devait porter.

Nous avons vu que le Congrès des Etats-Unis, durant sa dernière session, a été saisi de diverses propositions ayant pour objet une réduction des droits de douanes et des taxes du revenu intérieur, variant de \$50,000,000 à \$120,000,000, suivant l'action que prendraient les Chambres sur ces résolutions. Sur un chef seul, on proposait que le droit d'accise sur le tabac fût réduit de seize à huit cents la livre. Une autre proposition demandait une réduction encore plus grande. Si l'une ou l'autre de ces propositions était adoptée, il devenait nécessaire, pour le parlement du Canada, afin d'empêcher un commerce illicite, de protéger le commerçant honnête, et nos propres industries manufacturières, d'abaisser nos droits en proportion de la réduction opérée aux Etats-Unis. Si le Congrès adoptait la proposition de réduire la taxe à 8 cents, cela nécessitait une réduction de notre part de \$750,000, et l'abolition complète de cette taxe eût également nécessité une réduction de \$1,250,000, ou peut-être de \$1,500,000. Dans cette circonstance, il nous fallait attendre pour savoir la nature de la législation qu'on adopterait au Congrès Américain au sujet de l'accise et des douanes, avant de pouvoir soumettre nos propositions au parlement.

Ce n'est que le 3 mars au soir que la question fut décidée, et bien que nous eussions demandé d'être renseignés le plus tôt possible sur la nature des modifications opérées, ce n'est que le 6 mars que nous obtîmes ces renseignements; et alors il nous fallut examiner la question avec soin—car il était évident que cette réduction seule de la taxe sur le tabac nous ferait perdre un revenu très considérable—et voir sur quels articles nous devions opérer une réduction afin d'établir une différence dans les marchandises importées par la douane.

Or, M. l'Orateur, dans tous les cas, après avoir pris le temps d'étudier ces changements, il ne nous eût pas été possible de soumettre nos propositions à la Chambre avant mardi, et la Chambre avait décidé de s'ajourner pour la vacance de Pâques jusqu'à mercredi soir, et il eût été très difficile de présenter l'exposé financier et de laisser ensuite s'écouler une semaine ou dix jours sans le discuter.

Dans ces circonstances le gouvernement a cru qu'il valait mieux attendre la reprise des séances et profiter du premier jour destiné à la discussion des mesures du gouvernement pour vous soumettre notre exposé.

Je crois donc, M. l'Orateur, qu'après ces explications on pardonnera le délai survenu, et j'ai confiance que le pays n'en souffrira pas.

Nous ne sommes pas dans la position dans laquelle nous étions l'année dernière. Nous nous proposons, alors, d'enlever les droits sur un ou deux articles importants, et en justice pour le commerce du pays, nous devons décider cette question immédiatement. Les propositions que le gouvernement a à faire aujourd'hui ne sont pas destinées à prendre effet immédiatement, et c'est pourquoi ce retard est moins grave.

Je vais maintenant, M. l'Orateur, remplir la tâche importante qui m'est dévolue, et tout en sachant que le gouvernement a les déclarations les plus satisfaisantes à faire à la Chambre, je sens que je n'ai pas la force physique nécessaire pour me permettre d'accomplir cette tâche comme je le désirerais, ou comme la Chambre s'attend, j'en suis sûr, que je le fasse.

Je dois d'abord appeler l'attention de la Chambre sur une
Sir LEONARD TILLEY

déclaration que je faisais au début de mon discours à la dernière session du parlement, c'est-à-dire qu'à aucune époque de l'histoire du Canada le gouvernement n'avait rencontré les Chambres dans de meilleures conditions financières que ce jour-là. Et j'ajouterai qu'à aucune période de l'histoire du Canada le crédit du pays n'avait été aussi bon et que jamais le Canada n'avait été aussi prospère qu'aujourd'hui. Je suis heureux, M. l'Orateur, de savoir que la Chambre et le pays m'approuveront quand je dirai que les remarques que je faisais à cette époque peuvent se répéter aujourd'hui en toute vérité.

Je ne désire prendre du temps de la Chambre que ce qui sera nécessaire pour soumettre notre cause et m'occuper des recettes et dépenses de l'année dernière. Mes remarques seront courtes; les comptes publics ont été livrés aux députés de cette Chambre, qui sont habitués à les consulter et qui connaissent la position financière du pays dont les honorables députés qui ont proposé et secondé l'adresse en réponse au discours du trône ont parlé en termes si éloquents. Je vais fournir ces comptes de nouveau afin que nous ayons présente à la mémoire la position que nous occupons.

En premier lieu, M. l'Orateur, je dois dire que les recettes imputées l'année dernière au revenu consolidé se sont élevées à \$33,383,000, et que les dépenses se sont élevées à \$27,067,000, laissant un surplus de \$6,316,000 au revenu consolidé, c'est-à-dire le surplus le plus considérable qui ait jamais été déclaré depuis que le Canada est le Canada, le surplus le plus considérable qui ait jamais été déclaré depuis l'Union. Ajoutons à cela \$1,744,000 reçues pour concessions de terre dans le Nord-Ouest, ce qui fait en tout un surplus de plus de huit millions de piastres pour les opérations de l'année dernière.

Pendant la même période, M. l'Orateur, il a été dépensé au compte du capital, pour les chemins de fer du Pacifique Canadien et de l'Intercolonial, pour l'agrandissement des canaux et pour les arpentages dans le Nord-Ouest, \$7,300,000, laissant un surplus sur toutes les dépenses au compte du capital pendant l'année dernière; et si nous tenons compte du fonds d'amortissement créé pour la réduction de la dette, la dette nette du Canada pendant l'année dernière, nonobstant cette dépense de \$7,340,000 au compte du capital, a été réduite de 1½ million, et l'intérêt payé sur cette dette pendant l'année a été de \$15,000 moindre que celui sur l'année précédente.

Nous avons non-seulement dépensé \$7,340,000 à compte du capital; mais, pendant cette période, nous avons, en sus, payé des dettes de \$4,000,000. Nous avons donc payé, avec l'excédant des revenus du pays, cinq millions neuf cent vingt et quelques mille piastres, y compris le montant que je viens de mentionner, ce qui laisse environ deux millions pour faire face aux dépenses de l'année courante. Dans ces circonstances, notre situation financière est excellente; nous n'avons pas été forcés de contracter des emprunts à l'étranger, et nous avons fait face à des dépenses considérables avec l'excédant en caisse et les intérêts sur les fonds déposés par le peuple aux banques d'épargne du gouvernement.

Inutile de m'arrêter plus longtemps à cet état général touchant les opérations financières de l'année; mais qu'il me soit permis d'appeler l'attention de la Chambre sur une question à laquelle feront probablement allusion les honorables députés de la gauche lorsqu'ils discuteront mon exposé budgétaire.

L'année dernière les dépenses ont excédé de un million et demi celles de l'année précédente.

Une VOIX.—Ecoutez ! Ecoutez !

Sir LEONARD TILLEY : Il y a deux ans les dépenses se sont élevées à vingt-cinq millions et demi, et l'année dernière, elle ont atteint le chiffre de vingt-sept millions,

J'entends un honorable député de la gauche s'écrier : « Ecoutez ! Ecoutez ! et c'est pourquoi je vais donner des détails au sujet de cette augmentation des dépenses, afin de démontrer que si l'année dernière elles ont excédé de un million et demi celles de l'année précédente, les taxes n'ont pas été augmentées de plus d'un demi-million. J'ai préparé un état relativement à l'augmentation des dépenses l'année dernière, et je désire appeler l'attention de cette chambre sur les différents items qui se rattachent à cette augmentation et sur les circonstances qui en ont été la cause.

Le premier item est celui de \$146,650 ce qui représente l'augmentation des intérêts. Je ferai observer que nous n'avons pas payé durant l'année, pour les intérêts, \$146,659 de plus que l'année précédente. Ce montant représente simplement la différence entre les recettes à compte des intérêts et les paiements sur le même compte, parce que, comme je l'ai dit en commençant, le montant réel payé pour les intérêts est de \$15,000 moindre que celui payé l'année précédente ; mais cela s'explique par l'augmentation des dépôts aux banques d'épargne, et par le fait que le syndicat du Pacifique, en vertu de son contrat, a déposé entre les mains du gouvernement, le produit de la vente de ses obligations.

Le gouvernement a voulu que ce montant rapportât des intérêts ; il l'a déposé aux banques à quatre pour cent d'intérêt, et, si les paiements ont augmenté, les recettes ont augmenté aussi en proportion égale. Conséquemment, cette somme de \$146,000 d'augmentation d'intérêt ne représente pas une taxe payée par le peuple. Nous avons payée cette somme additionnelle pour les fonds déposés entre nos mains, et en avons été remboursés, ce qui fait que nous avons payé \$15,000 de moins que l'année précédente. Je crois que ces explications sont satisfaisantes en tant qu'il s'agit de cet item.

Le second item est celui du fonds d'amortissement, qui a été augmenté de \$39,993. Cet item augmente d'année en année et est consacré à la réduction de la dette publique ; on n'a donc pas raison de se plaindre de cette dépense. Il a été augmenté en vertu des arrangements conclus pour la négociation de nos emprunts et est consacré à acquitter les dettes échues.

Or, l'on constate une augmentation de \$75,481 dans les subsides payés aux provinces dont la population n'a pas encore atteint quatre cent mille âmes et qui ont droit à 80 cents par tête tant que leur population n'aura pas atteint ce chiffre, et on ne peut blâmer le gouvernement d'avoir payé ces subsides.

L'item suivant est l'augmentation de \$30,072 pour les dépenses du service civil. Les honorables députés de la gauche prétendent, sans doute, qu'on aurait pu éviter ces dépenses ; mais si l'on considère qu'en vertu des dispositions de l'acte concernant le service civil, les employés ont droit à une augmentation de cinquante piastres par année, on comprendra que cette augmentation absorbe la moitié du montant, et vu que le pays, surtout le Nord-Ouest, se développe rapidement, il est nécessaire d'augmenter le nombre des employés, particulièrement dans le département des postes et des banques d'épargne, de sorte qu'on ne peut critiquer cette dépense.

A l'item du recensement, on remarque une dépense de \$125,637. Le gouvernement était obligé de faire faire le recensement, et je puis dire que l'honorable ministre de l'Agriculture l'a fait faire à moins de frais qu'en 1871.

Les dépenses de la milice accusent une augmentation de \$105,811. On se demandera peut-être s'il était nécessaire d'augmenter ces dépenses.

Je ferai observer à ce propos qu'elles ont été réduites pendant plusieurs années avant 1879, et que l'année dernière on a décidé de les augmenter. Il est donc probable que l'on demandera au parlement de les augmenter davantage.

Cette proposition soulèvera peut-être des objections, mais je crois, cependant, que si l'on considère l'étendue du pays,

ainsi que sa position, et que l'on se rappelle que ces dépenses ont été diminuées pendant quatre ou cinq ans avant 1879, le parlement et le pays approuveront cette dépense.

Il y a une augmentation de \$284,674 dans les dépenses pour les travaux publics. Depuis deux ou trois ans nous n'avons pas dépensé autant dans ce département qu'en 1874, 1875 et 1876.

Les deux partis sont d'opinion qu'il est du devoir du gouvernement d'encourir des dépenses pour la construction ou les réparations des édifices publics, des bureaux de douane, de poste, etc., dans les différentes parties du pays, lorsque l'état des finances le permet.

On signale aussi une augmentation de \$378,317 dans les dépenses pour l'administration des affaires des sauvages.

J'admets que ces dépenses sont considérables, mais si l'on considère l'accord qui règne entre les sauvages et les blancs, a-t-on raison de se plaindre, et ne vaut-il pas mieux agir loyalement et d'une manière libérale avec les sauvages que d'en agir autrement, afin d'éviter les troubles dont le pays voisin est le théâtre.

C'est pourquoi, M. l'Orateur, bien que l'on puisse regretter les circonstances qui commandent cette augmentation de dépenses, je suis certain qu'aucun des membres de cette Chambre n'y fera objection, puisque cette augmentation est nécessaire au développement du Nord-Ouest.

Il y a une augmentation de \$103,909 dans les dépenses du département des postes, y compris \$30,000 ou \$40,000 imputables aux dépenses de l'année dernière. Ceci réduit les dépenses à \$150,000, et nous avons une augmentation de \$200,000 dans les recettes. La différence entre les recettes et les dépenses du département des postes, l'année dernière, — nonobstant les dépenses encourues dans le Nord-Ouest, dépenses que je n'appellerai pas extravagantes, mais fortes — est moindre que celle d'aucune autre année précédente depuis 1874-75.

Je passerai maintenant aux travaux publics et canaux. L'augmentation des dépenses est de \$189,847 ; mais j'ai la satisfaction de dire que le trafic a augmenté sur les chemins de fer, ce qui donne une augmentation de revenu équivalente à celle des dépenses.

Donc, les taxes n'ont pas été augmentées, et ce fait indique que nos chemins de fer nous rapportent des revenus plus considérables, sans qu'ils nous coûtent plus qu'auparavant.

Relativement à cette augmentation d'un million et demi des dépenses publiques, j'ai mentionné des items s'élevant à \$1,484,000, et je suis convaincu, que dans ces circonstances, la Chambre comprendra qu'il ne reste qu'une faible partie de cette augmentation des dépenses à ajouter aux taxes que paie le peuple, et que ces dépenses sont tout à fait justifiables.

Maintenant, M. l'Orateur, je ferai d'autres observations au sujet de l'augmentation des dépenses publiques. Les honorables députés de la gauche ont l'habitude de signaler cette augmentation de dépenses, sans en expliquer la cause ; mais pour donner plus de poids à mes explications je dirai ceci : Bien que les dépenses l'année dernière aient excédé d'un million et demi celles de l'année précédente, si nous n'avions perçu que le montant nécessaire pour faire face aux dépenses et rien de plus, la taxe que le peuple aurait eu à payer aurait été de 13 cents par tête moindre que celle imposée entre les années 1874 et 1878. Je veux que ceci soit bien compris, car c'est d'après cela qu'on peut juger des dépenses. A mesure que les revenus provenant de nos chemins de fer et des postes augmentent, nos dépenses doivent aussi augmenter dans la même proportion, et tant que cette augmentation des dépenses ne fera pas augmenter les taxes, le peuple ne s'en plaindra pas, il se félicitera plutôt de ce que le pays prospère et de ce que nos travaux publics se trouvent dans une aussi bonne condition.

Passons maintenant aux recettes et dépenses de l'année courante, évaluées d'après les huit mois de l'année qui sont

expirés. Cette estimation indique que les douanes nous rapporteront \$22,750,000 ; l'accise \$5,900,000 ; les postes \$1,600,000 ; les travaux publics, y compris les chemins de fer, \$3,000,000 ; les intérêts sur placements, \$8,000,000 ; autres sources, \$800,000, ce qui porte le total des recettes du revenu consolidé, pour la présente année, à \$34,800,000. Les dépenses à compte du revenu consolidé seront de \$28,850,000, laissant un surplus pour l'année courante de \$6,000,000. Nous calculons, en outre, que nos terres du Nord-Ouest nous rapporteront une somme aussi considérable que l'année dernière, \$1,750,000, ce qui portera le chiffre de l'excédant pour l'année courante à \$7,750,000. Dans le cours de l'année les dépôts dans les banques d'épargne nous rapporteront probablement \$5,250,000.

Voyons maintenant à quelles dépenses nous aurons à faire face. Nous aurons probablement à payer cette année \$12,500,000 pour le chemin de fer du Pacifique, l'Intercolonial, les canaux, et les explorations dans le Nord-Ouest. Nous aurons à payer des dettes échues, qui sont en partie acquittées aujourd'hui, au montant de \$7,000,000, et avec l'excédant que nous avons, le revenu des terres de la Couronne, les dépôts faits par la population dans nos banques d'épargne, et la balance que nous avons en mains et que nous avons déposée en banque le premier juillet dernier, nous ferons face à toutes ces dépenses. Toutefois, si les dépôts aux banques d'épargne diminuaient, ce qui est improbable, si on en juge par le montant que nous avons reçu, un emprunt de deux ou trois millions de piastres serait bien vite souscrit en Canada, parce que, de tous côtés, les obligations du gouvernement sont en demande, de sorte que nous ne serions pas obligés d'avoir recours aux marchés étrangers. Donc, comme je viens de le dire, nous n'aurons pas besoin d'emprunter un seul dollar à l'étranger et nous pourrions faire face à tous nos engagements.

Il y a une augmentation considérable des dépenses de l'année courante. Cette augmentation a été de \$1,500,000 l'année dernière, et je n'ai aucun doute que lorsque le budget supplémentaire sera soumis à la Chambre et que les crédits auront été affectés à d'importantes entreprises, l'on constatera que les dépenses cette année excéderont de \$1,800,000 celles de l'année dernière.

Voyons quels sont les items qui sont cause de cette augmentation de \$1,800,000. Je vais en indiquer le plus grand nombre à la Chambre.

Il y a une somme de \$500,000 pour les dépenses des chemins de fer, somme demandée par l'honorable ministre en sus de celle votée pendant la dernière session du parlement.

Ce montant est considérable, sans doute, mais il ne faut pas oublier que les revenus augmenteront aussi et seront plus que suffisants pour couvrir cette somme, qui sera consacrée aux frais d'exploitation des chemins de fer, comme nous pouvons en juger par les derniers huit mois écoulés. On voit donc que si cette somme de \$500,000 est ajoutée au montant des dépenses, elle n'augmentera nullement les taxes.

En ce qui concerne l'administration des affaires des sauvages, nous avons dû demander \$200,000 pour les raisons que j'ai données. Nous espérons qu'avant longtemps les sauvages s'établiront sur les terres qui ont été réservées pour eux, qu'ils les cultiveront, et que le pays sera débarassé, en grande partie, du fardeau qu'ils lui imposent aujourd'hui.

Mais comme je l'ai fait observer en parlant des dépenses de l'année dernière, il s'agit de décider si nous nous exposons aux difficultés auxquelles j'ai fait allusion, ou si nous agirons avec humanité et d'une manière politique, en dépensant une somme additionnelle afin d'éviter ces difficultés.

Puis, il y a \$32,000 de plus cette année pour le service de l'immigration. Je crois que les crédits supplémentaires qui seront demandés porteront cette somme à \$50,000. Mais

Sir LEONARD TILLEY

quand nous envisageons les perspectives qui se présentent quand nous voyons par les indications que nous en avons déjà, que nous aurons au printemps une immigration très considérable, que la somme dépensée pour l'immigration l'année dernière comparée au nombre des immigrants qui se sont établis dans le pays était très légère, et que la dépense, cette année, comparée au nombre d'immigrants qui sont arrivés dans le pays ne constitue qu'un tiers de ce qu'elle était les années précédentes, il n'y a pas un député des deux côtés de cette Chambre qui s'opposera à une dépense additionnelle de \$50,000, si elle a pour résultat de nous amener des hommes et des femmes qui s'établiront dans le pays et en feront leur demeure.

En ce qui a rapport aux canaux et aux télégraphes, nous aurons dépensé \$50,000 de plus cette année. Cette somme a été jugée nécessaire aux réparations des canaux et à l'agrandissement de notre système télégraphique, — télégraphe sur nos côtes, télégraphe au Nord-Ouest, télégraphe dans la Colombie Britannique — et comme les moyens de communication par télégraphe sont devenus de nos jours une nécessité absolue, pour la protection, je puis dire de notre commerce, pas un député ne s'objectera, j'en suis sûr, à une augmentation de dépenses à cette fin.

Nous avons pour l'exercice actuel \$150,000 qui ont été votées par le parlement l'année dernière comme prime aux pêcheurs. Cette somme, naturellement, a été votée par la chambre et acceptée, et je suis convaincu que le pays trouve que c'est une contribution sage et judicieuse en faveur de nos pêcheurs.

Il a été dépensé pour le recensement \$130,000 de plus que l'année dernière. La dépense, l'année dernière, a été de \$100,000, celle de l'exercice courant dépasse cette somme de \$130,000.

On ne peut y avoir d'objection quand on sait que cet argent est dépensé avec économie.

Pour la police à cheval du Nord-Ouest, il y a une augmentation de \$123,000. Le ministre de l'Intérieur, le très honorable chef du gouvernement, a exposé à la Chambre, à la dernière session, la raison de l'augmentation de ce corps. Le parlement l'a appuyé et cette augmentation de dépense est le résultat de l'action du parlement.

Il y aura, en rapport avec les bureaux de poste, une autre augmentation de \$100,000 pour l'exercice courant, et nous nous attendons à retirer un revenu équivalent de cette source.

Les dépenses encourues par les élections générales ont été de \$175,000. Cette dépense aurait pu être retardée d'une année, M. l'Orateur, mais je crois que la majorité de cette Chambre en trouvera l'emploi judicieux.

Les subsides aux provinces sont le résultat de l'action de cette Chambre et sont devenus nécessaires en vertu de cette action.

Il y a une augmentation de \$150,000 pour les travaux publics. Je doute qu'il se trouve un seul membre dans cette Chambre qui n'approuve le gouvernement au sujet de cette dépense, à moins qu'il ne pense que sa localité soit négligée sous ce rapport.

Quand j'ai déclaré que nous construirions ces édifices dès que les ressources du pays le permettraient, j'ai remarqué que cette déclaration a été accueillie avec une satisfaction générale. Les items représentent \$1,665,000 des \$1,850,000, qui sont consacrés à représenter l'augmentation de dépense pour l'exercice courant, et il n'y aura qu'une certaine partie de cette somme que le peuple aura à payer sous forme de taxes.

En basant les dépenses de cette année sur l'estimation que je viens de fixer, et en les comparant à la population, nous constatons que la somme pour laquelle il faudra taxer le peuple n'est que d'un centin par tête de plus que la moyenne de 1874 à 1878, et cela nonobstant le fait que nous avons dépensé \$30,000,000 pour les chemins de fer et autres travaux publics depuis 1878.

Voilà pour les dépenses et leur augmentation pour l'année dernière et cette année.

Je désire maintenant, avant de passer au prochain exercice financier, parler de quelques points sur lesquels, après considération, je me crois justifiable d'attirer l'attention de la Chambre.

La politique constante du gouvernement depuis 1879 a été de soumettre au parlement, avec l'exposé financier, les faits qui, dans notre opinion justifient la politique qu'on a appelée la politique nationale.

Depuis 1879 jusqu'à la dernière session, et aussi à la dernière session, nous avons soumis au parlement des faits qui ne peuvent être contestés, suivant nous, pour prouver que cette politique est une bonne politique, une politique favorable aux intérêts du pays, et pour prouver en même temps que les craintes exprimées par les députés de la gauche sur l'effet de cette politique étaient sans fondement.

Je pourrais aujourd'hui appuyer la cause du gouvernement sur le verdict de juin dernier, mais je crois qu'il vaut mieux ne pas s'appuyer sur ce verdict, mais soumettre à la Chambre d'année en année, les preuves qui s'accumulent, afin que le public voie et comprenne et que sa confiance dans cette politique devienne plus vive encore que celle qu'il a témoignée au mois de juin dernier.

Je désire donc soumettre à la considération de cette chambre quelques faits qui, dans mon opinion, justifient cette politique. Bien que ce soit répéter jusqu'à un certain point ce que j'ai dit déjà, cependant, il y a eu de nouvelles preuves en faveur de cette politique. Je n'appuierai pas aussi longuement là-dessus qu'à la dernière session, alors que, parce que mon discours était un peu plus long que d'habitude, les députés de la gauche ont dit : "Nous sommes pour avoir une élection." Je ne désire pas entrer aujourd'hui dans d'aussi longs détails, mais seulement rappeler quelques faits principaux, et peut-être préparer le terrain pour une autre élection. Je citerai quelques déclarations faites par les députés de la gauche, en 1879, contre cette politique. On disait alors, entre autres choses, qu'elle aurait pour effet d'enrichir le riche et d'appauvrir le pauvre davantage, que c'était en réalité un système de taxation qui devait peser surtout sur le pauvre et profiter aux riches.

M. MACKENZIE : Ecoutez ! écoutez !

Sir LEONARD TILLEY : Les honorables membres de la gauche disent : "Ecoutez ! écoutez !" Bien ! Je n'exposerai qu'un fait ou deux. Je les ai déjà exposés, mais chaque année qui s'écoule ajoute à leur force. Quels sont ces faits et que prouvent-ils indiscutablement, en ce qui regarde la condition du pauvre, du travailleur, c'est-à-dire de la masse de la population qui doit nécessairement travailler pour vivre ? Quel est le résultat ? De 1874 à 1878, cette classe de personnes n'a augmenté ses dépôts aux banques d'épargne que de \$2,300,000. Ces dépôts, en 1875 et 1876, étaient absolument moindres que les années précédentes, et en 1877, il y eut une augmentation par le fait qu'un terrible incendie avait eu lieu dans la ville de Saint-Jean et que les personnes qui avaient retiré leur assurance ne pouvaient obtenir 3 pour cent, non, ni 2 pour cent dans les banques du Nouveau-Brunswick, et déposèrent alors leur argent dans les banques d'épargne où elles pouvaient faire des dépôts sans être limitées. L'augmentation de 1877 est due, en grande partie sinon entièrement, au fait que les porteurs de polices qui avaient retiré leur assurance et qui n'en avaient pas besoin sur le moment, en déposèrent le montant dans ces banques.

Mais, en comprenant l'augmentation des dépôts en 1877 et 1878, l'augmentation durant cinq années n'a été que de \$2,300,000, représentant en réalité, l'intérêt qui fut ajouté au capital, tandis que dans ces quatre dernières années, il a été déposé dans ces banques d'épargne, en sus des sommes retirées, \$13,000,000. Et qui plus est, les dépôts dans les banques, qui étaient de \$66,496,516 en 1878, étaient de

\$96,879,544 au 31 décembre 1882, soit une augmentation de \$30,473,028 en quatre ans.

Maintenant, nous avons ici une augmentation de dépôts de \$43,000,000, et n'est-ce pas une preuve que la masse du peuple de ce pays se trouve dans une meilleure position qu'il n'était, quand en cinq années il n'avait pu déposer, y compris les intérêts, que \$2,300,000. Je crois qu'il est inutile pour moi d'en dire plus pour prouver que la situation du pays est meilleure, que les ouvriers gagnent de meilleures gages qu'autrefois, et qu'ils trouvent de l'emploi partout où ils le veulent. Le surplus de leur gain se constate par les rapports des banques d'épargne, et leur aisance par la quantité d'articles manufacturés ou importés qui ont été employés dans le pays. C'est là, je crois, une réponse suffisante aux craintes exprimées par d'honorables membres à cette époque.

Voici, M. l'Orateur, une des craintes qu'ils avaient exprimées. Quelles étaient les autres ? C'est que le commerce avec la Grande-Bretagne, sous notre politique, diminuerait, et que le commerce avec les Etats-Unis augmenterait ; et l'on nous a accusés de manquer de loyauté parce que nous nous lançions dans une politique qui devait inévitablement amener ce résultat. Cette déclaration a été faite distinctement dans cette Chambre, et l'on a prétendu que c'était l'une des raisons qui devaient faire rejeter notre politique.

Quels sont les faits ? Il est constaté que les importations de la Grande-Bretagne ont été de \$13,000,000 de plus qu'elles n'étaient en 1878, tandis que les importations des Etats-Unis ont été de \$300,000 à \$400,000 de moins pendant la même période.

Il y a, M. l'Orateur, un autre point important qui se rapporte à ce sujet.

Je crois que mon honorable ami de Lambton s'est efforcé d'établir qu'après la première année de mise en pratique de notre politique, les droits sur les marchandises anglaises avaient augmenté dans une plus grande proportion que les droits sur les articles importés des Etats-Unis. J'ai devant moi le tableau des importations de la dernière année et qu'y vois-je ?

Je vois que les droits sur les marchandises importées de la Grande-Bretagne ont augmenté de deux et trois quarts pour cent relativement à l'année 1878, tandis que les droits sur les marchandises importées des Etats-Unis ont augmenté de quatre et demi pour cent. Et l'on doit bien se rappeler qu'une très grande partie des marchandises que nous importons des Etats-Unis consiste en coton brut, et qu'il y a eu une grande augmentation dans cet article — un ou deux cents pour cent environ — et que nous avons aussi importé des Etats-Unis une grande partie de notre sucre en 1878, ce qui tendait également à élever les droits.

La nature et la somme de ces importations des Etats-Unis prouvent que pour ce qui regarde le tarif actuel, il est plus conforme aux intérêts des manufactures anglaises qu'à l'industrie des Etats-Unis, et que les craintes de nos honorables amis sur ce sujet doivent s'évanouir.

Quant nous avions la confiance que cette politique rétablirait dans une grande mesure l'équilibre entre nos importations et nos exportations, on exprima la crainte de ne pas voir nos espérances se réaliser ; et je me souviens que l'honorable chef de l'opposition, dans les remarques qu'il fit sur l'adresse en réponse au discours du Trône, attira l'attention sur l'absence de toute allusion à ce sujet dans le discours. Laissez-moi vous dire, comme renseignement, et l'on peut consulter les documents pour s'en assurer, que nous avons obtenu la plupart des résultats que nous attendions du tarif. De 1867 à 1871 72, c'est-à-dire durant les quatre premières années de la Confédération, la moyenne de la différence entre les exportations et les importations a été de douze millions et quart par an. Pendant la seconde période de quatre ans, cette moyenne a été de trente-six millions par an. Dans la troisième période, elle a été de quinze millions par an, et pendant les quatre dernières années, de 1878 à

1882, cette moyenne a été de \$8,353,333. Il faut donc reconnaître que notre politique a eu pour effet d'établir un certain équilibre entre les revenus et les dépenses.

On a manifesté, M. l'Orateur, une grande anxiété dans le pays, et je crois que l'honorable chef de l'opposition s'en est fait l'écho, à propos de ce qui arriverait nécessairement si nos exportations n'étaient pas égales à nos importations.

Je crois avoir compris qu'il doutait beaucoup de l'avenir prochain de notre pays si cet état de choses continuait. Et si mes souvenirs sont exacts, il m'est semblé qu'il ne partage pas les opinions des honorables membres qui siègent près de lui, parce que ces derniers ont dit dans cette Chambre, que plus grande serait la différence entre les importations et les exportations, plus grande aussi serait la richesse du pays. D'après la discussion qui a eu lieu sur ce point, l'on comprend que le gouvernement n'est pas de cet avis ; mais on a prétendu dans la presse et ailleurs que notre augmentation d'exportations allait provoquer bientôt une crise commerciale. J'ai cru donc qu'il était de mon devoir, dans la position que j'occupe, de me renseigner à ce sujet, et de constater si durant les quatre dernières années il s'est manifesté quelque signe faisant pressentir une crise prochaine provoquée par la cause en question, c'est-à-dire par la balance du commerce.

Nous avons eu à solder pendant les quatre dernières années, non-seulement une balance de \$33,000,000, mais encore un montant de \$32,000,000 d'intérêt sur la dette et le fonds d'amortissement (une moyenne de \$81,000,000, par an) ; et nous devons examiner si nous sommes en mesure ou si nous avons été en mesure depuis quatre ans de remplir ces obligations sans aucune difficulté, sans nous créer d'embarras pour les paiements à faire de l'autre côté de l'Atlantique.

J'ai la satisfaction de pouvoir dire, M. l'Orateur, que nous n'avons été soumis à aucuns embarras ni aucune difficulté.

Ajoutez les \$32,000,000 transmises pendant les quatre années aux \$33,000,000—différence entre les importations et les exportations—et vous avez \$65,000,000. Comment a-t-on fait face à la situation ? Ce sont des données sûres que nous avons, et je suis heureux de voir que nous y avons fait face sans aucune difficulté.

D'abord, le gouvernement du Canada a négocié pour \$8,000,000 d'emprunts en plus des paiements que l'on avait à faire de l'autre côté de l'Atlantique. Ces \$8,000,000, naturellement, étaient disponibles pour le change on ont été apportés dans le pays, en or. De plus, nous avons reçu \$1,500,000 de l'arbitrage de la commission des pêcheries. Ce qui fait \$12,000,000.

Nous avions aussi \$30,000,000, appartenant au Canada, sous forme de navires engagés dans le commerce étranger. Nous re-tions en-deçà de la vérité en supposant que \$30,000,000 rapportent 10 pour cent à leurs propriétaires. Tout homme qui s'occupe de navigation dira que c'est un chiffre ruineux, si l'on considère la dépréciation de la valeur du navire ; mais en le prenant pour base, cette proportion indiquerait un revenu, sous forme de fret payé à l'étranger, de \$3,000,000 par an.

En quatre ans l'on arriverait au montant de \$12,000,000. Pendant ces quatre ans nous avons exporté en bois, grains et autres produits du Canada, pour \$350,000,000.

Les déboursés se sont élevés à cinq pour cent de la valeur de la cargaison, ce qui fait \$17,500,000.

On a perçu, en outre, environ \$1,500,000 pour assurances sur les vaisseaux qui ont péri pendant cette période. Nous avons encore le produit de la vente des obligations des gouvernements provinciaux et des actions de la compagnie du chemin de fer du Pacifique qui ont été payées par des personnes résidant à l'étranger, ce qui fait en tout \$15,000,000.

Il a été dit par l'honorable député qui a proposé ou secondé l'adresse en réponse au discours du Trône que les immigrants avaient apporté au pays, l'an dernier, \$10,000,000. Je ferai une estimation beaucoup moins élevée en distribuant ce montant sur les quatre dernières années.

Sir LEONARD TILLEY

Après avoir pourvu au paiement des intérêts, du fonds d'amortissement et de la somme nécessaire pour combler la différence entre les importations et les exportations, il nous reste pour ces items seuls, un excédant de \$3,000,000 à \$4,000,000.

Dans ces circonstances, je crois que nous pouvons envisager l'avenir sans crainte, pourvu que nous maintenions une juste proportion entre les importations et les exportations, comme nous espérons pouvoir le faire, grâce à cette politique, mieux qu'on ne l'a fait de 1871 à 1878, ou même de 1867 à 1871, ou encore depuis 1874-75 jusqu'à 1879.

Il en sera ainsi, je le dis, si nous pouvons maintenir la proportion actuelle ; et, moi pour un, je n'hésite pas à avouer qu'une augmentation considérable dans les importations ne me paraît pas absolument désirable.

Si le peuple peut consommer les marchandises qui sont importées dans le pays, s'il a le moyen de les acheter, c'est la preuve qu'il est riche.

L'honorable chef de l'opposition a appelé l'attention de la Chambre sur une observation que j'ai faite à un de mes amis, un marchand de Saint-Jean, et que j'ai probablement répétée plus tard en public.

J'aurais dit à cette personne que si j'avais son âge et que je fusse engagé dans le commerce, j'y consacrerai toute mon énergie pendant dix ans, et qu'ensuite je rétrécirais le cercle de mes opérations. Le fait que les vastes territoires du Nord-Ouest se développent rapidement, que les immigrants qui nous arrivent apportent des capitaux considérables dans le pays, qu'il a été importé l'an dernier plus de \$1,000,000 d'effets appartenant aux colons—ce qui ne peut qu'augmenter, sans créer aucune difficulté financière—que nous faisons de grandes dépenses au Nord-Ouest, me porte à croire que la crise financière qui se fait sentir périodiquement sera retardée et que le pays peut compter sur sept années de prospérité.

Si nos hommes d'affaires sont prudents, s'ils n'importent pas au-delà des besoins du pays, s'ils ne font pas des ventes risquées, je suis certain que le Canada sera à l'abri de tout désastre financier pendant sept ans, et je prétends que les craintes qu'on exprimait que nous ne pourrions pas rétablir l'équilibre entre les exportations et les importations sont en partie dissipées.

En effet, l'on compte pour la période des premiers quatre ans \$8,333,000, contre \$12,000,000 ;—\$36,000,000 pour la seconde période, et \$15,000,000 pour la troisième—ce qui prouve que malgré la prospérité qui régnait l'an dernier, et les fortes importations qui ont été faites, la balance du commerce contre nous n'a été que de \$8,353,000. On ne devrait donc n'avoir plus rien redouter sur ce sujet.

On a prétendu que notre politique étant l'opposé de celle de la mère-patrie, il en résulterait que l'Angleterre nous repousserait avec indignation et que notre crédit en souffrirait.

Je vous demanderai, M. l'Orateur, si notre crédit a baissé à l'étranger ? Je ne puis le croire, puisque notre position s'améliore d'année en année. Comme je l'ai déjà dit, en 1879, nos obligations, étaient cotées à quatre ou cinq pour cent au-dessous de celles du gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud, qui étaient cotées au plus haut chiffre parmi les valeurs des colonies sur le marché monétaire de Londres. Aujourd'hui, nous les dépassons de deux pour cent, et notre position est meilleure qu'il y a un an.

Les honorables députés de la gauche diront qu'il faut attribuer cela à l'abondance de l'argent, mais cette explication ne peut être satisfaisante.

Qu'on me permette de donner quelques explications au sujet de la valeur de nos obligations aujourd'hui. La politique du gouvernement, qui nous procure un joli excédant chaque année, a inspiré de la confiance aux capitalistes, et c'est une des causes de la hausse de nos valeurs. Comment ces valeurs seraient-elles cotées aujourd'hui, si, tenant compte du fait que, pendant les quatre dernières années,

nous avons dépensé \$36,000,000 à compte du capital, et que pendant la même période, nous avons racheté des débetures et autres obligations au montant de \$20,000,000—au lieu d'avoir des excédants, d'avoir augmenté les économies mises par le peuple à la disposition du gouvernement, d'avoir retiré \$1,750,000 par année des terres de la Couronne, nous accusons des déficits et une diminution dans les dépôts aux banques d'épargnes ?

Nous aurions été obligés de contracter, chaque année, un emprunt de \$10,000,000 et de demander aux capitalistes anglais d'accepter nos obligations pour ce montant.

Je demanderai de nouveau comment aurait été cotées nos valeurs dans des circonstances semblables. Elles auraient été cotées au-dessous de celles de la Nouvelle-Galles du Sud, comme auparavant, tandis qu'aujourd'hui, elles sont cotées au plus haut chiffre parmi les valeurs de toutes les autres colonies sur le marché de Londres. Il est probable qu'elles se maintiendront à la tête, parce que—à part nos dettes de \$25,000,000 qui deviendront dues en 1885, et \$ 0,000,000 que nous avons payées et que nous paierons durant les trois, quatre ou cinq années prochaines—si nous pouvons avoir un surplus de trois ou quatre millions par année, et des dépôts dans une banque d'épargne pour le même montant, nous n'aurons pas besoin d'aller sur le marché monétaire anglais d'ici à ce que le chemin de fer canadien du Pacifique soit terminé, sauf pour remplacer nos obligations dont le paiement sera échü. On comprend que dans ces circonstances nos valeurs ne sauraient se déprécier. Mais si nous n'avions pas d'excédants, si nous ne pouvions compter non plus sur les économies que confie le peuple à nos banques d'épargne, et s'il nous fallait aller en Angleterre pour y contracter des emprunts, l'effet se ferait bien vite sentir. Notre crédit n'a pas été affecté et tous les honorables membres de cette Chambre savent que notre position là-bas, aux yeux de la mère-patrie, est meilleure qu'elle ne l'a jamais été auparavant.

Les honorables députés de la gauche ont exprimé une autre crainte. Ils ont prétendu que l'imposition des droits sur les produits agricoles, ce qui exige qu'ils soient mis en entrepôt en Canada, serait préjudiciable au commerce; que cela diminuerait le chiffre des exportations et qu'il n'était pas judicieux d'imposer ces droits. Un des honorables députés de la gauche, qui ne siège plus maintenant en parlement, fit observer qu'une somme considérable était payée aux compagnies de chemins de fer pour le transport des produits agricoles des Etats-Unis aux ports de mer du Canada, pour être de là exportés en Europe. Ses arguments auraient produit de l'effet s'ils eussent été appuyés sur des faits; mais un peu plus tard l'on constata que grâce aux mesures adoptées par le ministre des Douanes, il n'existait que peu de difficultés relativement au transport des produits américains par les chemins de fer du Canada.

En 1878-79 et 1879-80, il y a eu une forte augmentation, suivie d'une diminution en 1-81, comparativement à 1879-80, et les honorables députés de la gauche signalèrent le fait à l'attention de la Chambre. Je sais qu'il y a eu diminution considérable dans l'exportation des produits naturels de ce continent et aux Etats-Unis et en Canada. Mais je puis dire ici que l'année dernière, il y a eu une augmentation de près d'un million de piastres dans les exportations des produits américains du port de Montréal seul, et la quantité eût été beaucoup plus considérable si la récolte de blé n'eût pas manqué, ce qui a affecté également les exportations des ports américains.

La diminution dans les exportations des ports canadiens a suivi la même proportion que la diminution des ports américains; mais n'eût été le manquement de la récolte du maïs, les exportations eussent été aussi considérables qu'elles l'ont été dans n'importe quelle année depuis 1874 jusqu'à cette année, une année exceptée.

Il est manifeste, toutefois, que jusqu'à présent, il y a eu, non pas diminution, mais augmentation; cependant cette

augmentation n'a pas été aussi considérable pendant l'année dernière ou ces deux dernières années qu'elle l'était durant les deux années précédentes.

Le gouvernement a toujours tenu à protéger ce commerce: Il aurait hésité longtemps avant d'adopter toute mesure de nature à diminuer le commerce d'exportation des ports du Canada. Toute notre politique, la politique des deux gouvernements depuis 1867, a été de fuir tout ce que permettaient les ressources du pays pour augmenter les facilités du commerce d'importation et d'exportation des ports canadiens.

Depuis la confédération, il a été dépensé \$1,200,000 pour l'établissement de phares, sifflets de brume, etc., afin d'offrir plus de facilités à notre commerce de transport, et la dépense encourue pour l'entretien de ces constructions s'est accrue d'un quart de million de piastres par année depuis la Confédération.

Ces chiffres prouvent que tous les gouvernements, et tous les parlements ont compris l'importance de cette question, et il est probable qu'avant la fin de cette session l'on demandera à la Chambre d'augmenter davantage les crédits affectés à cette fin, afin de nous assurer, si possible, une proportion plus considérable du commerce d'exportation des Etats-Unis.

On ne saurait douter de la politique du gouvernement lorsque nous savons que la législation qui concerne le chemin de fer Canadien du Pacifique a pour but de diriger le commerce du vaste Nord-Ouest, l'été, sur Montréal, et l'hiver sur d'autres points du Canada.

La Chambre et le pays peuvent être sûrs que le gouvernement ne fera rien qui aurait pour effet de diminuer en aucune façon les exportations des Etats-Unis ou de nos propres exportations par les ports canadiens.

On a dit encore, M. l'Orateur, qu'on s'apercevrait, par l'opération de ce tarif, qu'il ne serait pas un tarif protecteur, et que s'il l'était, il ne serait pas un tarif de revenu, que nous étions pris dans un dilemme et que nous devions échouer d'une façon ou d'une autre.

Est-il nécessaire, M. l'Orateur, que je produise les données que je possède pour prouver que ce tarif a été un tarif protecteur? Je crois devoir le faire, parce que certains députés de l'opposition prétendront sans doute avant la fin de ce débat qu'il faut voir la preuve que le tarif a échoué comme tarif protecteur, dans le fait que le peuple a pu augmenter sans cesse sa consommation d'articles importés ou fabriqués dans le pays.

Eh bien! M. l'Orateur, voici quelques chiffres que je crois important de donner pour ajouter à la preuve qui a dû s'imposer à l'attention de tout député de cette Chambre, quelque part qu'il soit allé dans le pays. S'il n'avait pas les yeux fermés, il a dû voir surgir des industries, se développer les industries déjà existantes, et un plus grand nombre de personnes s'engager dans ces industries.

En 1877-78, la quantité de laine importée en Canada pour des fins de fabrication était de 6,230,084 lbs, contre 9,646,684 lbs en 1881-82, soit une augmentation de 50 pour cent, outre une consommation plus grande de notre propre laine.

Le coton brut importé en 1877-78 était de 7,243,413 lbs, contre 19,342,059 lbs en 1881-82, soit une augmentation de plus de 175 pour cent.

Rien ne témoigne d'une façon plus exacte de l'augmentation dans la fabrication des cotonnades dans le pays que l'étendue des importations de la matière première, parce que nous n'en avons pas dans le pays.

Pour les cuirs, en 1877-78, la valeur des importations était de \$1,207,300, tandis qu'en 1881-82, la valeur des importations était de \$2,200,000, soit une augmentation de près de cent pour cent.

La consommation de charbon est encore un bon moyen de juger de la force et du nombre des machines qu'il sert à mettre en mouvement. En 1877-78, la consommation du charbon, non-compris la Colombie britannique, était de 1,665,401 tonnes, et en 1881-82, de 2,525,297 tonnes, soit une

augmentation de 859,896 tonnes. Ces chiffres donnent une idée de la demande de l'article nécessaire pour mettre en mouvement les machines employées dans nos diverses industries en Canada.

Nous avons encore un bon critérium. Ainsi, dans toutes les parties du pays, les fabricants de machines ont autant de commandes qu'ils en peuvent remplir, et le fait est qu'ils en ont à tel point qu'ils sont incapables de satisfaire aux demandes de leurs pratiques, qui se voient par suite obligées de s'adresser aux Etats-Unis. Qu'on aille où l'on voudra, on trouvera partout les fabricants souriants, et paraissant parfaitement satisfaits de ce qu'ils ont à faire.

En 1877-78, la valeur des machines importées en Canada était de \$283,633, pendant qu'en 1881-82, elle a été de \$2,194,446, soit une augmentation de près de 700 pour cent, outre l'augmentation dans le nombre des machines fabriquées dans le pays et qui sont elles-mêmes une preuve indiscutable du développement de nos industries manufacturières.

Quant aux craintes exprimées par nos amis sur la prospérité ou le progrès de nos industries manufacturières, je crois que ces faits doivent suffire à les calmer.

On a prétendu aussi que le tarif allait élever le prix du charbon et n'activerait pas l'exploitation des mines de houille du Canada.

Je crois avoir déclaré, en 1879, que le gouvernement était d'opinion que dans quatre ou cinq ans, la quantité de charbon produite en Canada serait augmentée de 400,000 tonnes. Dans quatre ans, elle a augmenté de 5 à 600,000 tonnes. Il est donc évident que cette politique développe l'exploitation du charbon au Canada.

Je puis dire qu'il y a des indications que dans la Nouvelle-Ecosse seule, dans deux localités rapprochées des mines de charbon, la consommation cette année excédera de 70,000 tonnes celle de l'année dernière. Je crois que c'est là une assez bonne preuve qu'en ce qui regarde cette industrie en particulier la politique nationale a été un succès.

Il y a encore une industrie que le gouvernement s'était engagé d'encourager, c'est-à-dire le rétablissement et le développement des raffineries de sucre en Canada et de notre commerce de sucre avec les pays qui le produisent. Nous avions perdu notre commerce direct avec les pays qui produisent le sucre, à tel point qu'en 1877-78, six pour cent seulement du sucre consommé en Canada venaient directement de ces pays. Cet état de chose a été changé. L'année dernière 87 pour cent de la quantité consommée venaient directement des pays qui produisent le sucre. Cela prouve assez clairement, je crois, que nous avons rétabli notre commerce avec les Antilles.

On a dit cependant que cette politique mettrait des millions dans la poche des riches raffineurs de sucre, qui ne donneraient de l'emploi qu'à un nombre restreint de personnes, et coûterait au peuple tant d'argent, par l'augmentation du prix du sucre, qu'il vaudrait mieux pour lui payer la pension de ceux qui devaient être employés dans ces raffineries plutôt que se départir de l'ancien système. Or, j'ai en ma possession un état soigneusement préparé de la valeur du sucre raffiné à New-York et en Canada à des dates fixes pour tous les mois de l'année dernière, et suivant cet état, les consommateurs du Canada ont eu leur sucre raffiné à 67 cents par 100 lbs. meilleur marché qu'aux Etats-Unis.

Ce tableau s'applique surtout au sucre granulé, mais il s'applique encore avec plus de force à l'autre sucre, à 67 cents pour 100 meilleur marché, durant l'année dernière. S'il en est ainsi, et si 100,000,000 lbs de sucre ont été consommées en Canada, cela représente une économie de \$670,000.

Il peut-être vrai qu'il en est résulté un déficit dans le revenu; mais prenez une bonne moitié de cette somme, portez l'autre moitié au revenu et vous aurez encore un montant considérable, économisé par le peuple du Canada. Outre le rétablissement de cette industrie importante—que le gou-

vernement et le parlement avaient cru très désirable de favoriser—et de notre commerce avec les pays qui produisent le sucre, nous donnons ainsi de l'emploi directement et indirectement à des milliers de personnes.

Les résultats, dans mon opinion, sont si satisfaisants que les députés de la gauche, qui se sont opposés à cette politique, devront cesser leur opposition.

M. PATERSON: L'honorable ministre voudrait-il donner les chiffres en cours à New-York et à Montréal?

Sir LEONARD TILLEY: Je serai très heureux de les donner. Je n'étais pas en cette Chambre en 1874, mais j'ai lu le débat sur le budget.

Le ministre des Finances d'alors exprima le regret qu'il n'y eût pas d'ex-ministre des Finances pour lui répondre. Après avoir lu la réplique que lui donne un député qui n'était pas un ex-ministre des Finances, je ne me hasarderai pas à rien dire de tel aujourd'hui, parce que je pourrais avoir à rencontrer un adversaire plus formidable qu'autrefois. En tout cas, je suis sûr que j'en aurai un qui sera plus courtois, car je comprends que c'est l'honorable député qui vient de me poser cette question qui doit me répondre. Je donnerai à l'honorable député les chiffres qu'il a demandés.

On a dit que notre tarif, s'il réussissait comme tarif protecteur, ne donnerait pas de revenus. Aujourd'hui, cependant, l'embaras vient de ce que le tarif donnerait, à entendre la gauche, des revenus trop considérables. J'ai quelques faits à soumettre à la Chambre qui sont très remarquables et très importants, en ce qui concerne les revenus créés par le tarif.

J'ai pris en mémoire, ici, quelques-uns des articles, environ quinze ou dix-huit, qui nous ont rapporté, pendant l'année dernière, une augmentation de revenu de \$6,689,000, comparée à l'année 1877-78. Ils méritent d'être connus de la Chambre.

Les vins nous ont donné, l'année dernière, comparée à 1877-78, une augmentation de revenu de \$195,977; les spiritueux, douanes et accises, \$1,237,635. Je suis heureux de dire que ce n'est pas tout à fait une augmentation de consommation, mais une augmentation de droits tendant à amener ce résultat. Autrement, nous pourrions envisager la chose avec plus de regret. Sur les tabacs et cigares, douanes et accise, l'augmentation a été de \$364,000; sur les soieries, les satinades, et les étoffes de luxe, \$731,000; sur les machines, \$498,000; sur les produits de la ferme, l'augmentation du revenu, résultat de cette politique, sur les produits agricoles importés des Etats-Unis, a été de \$532,000; sur les fruits verts, \$57,000; sur les fruits secs, \$91,000.

Les toiles, sur lesquelles il n'y avait qu'une augmentation de droits de 2½ pour cent, nous ont donné une augmentation de revenu sur 1878 de \$152,000, preuve frappante que le peuple est aujourd'hui, plus qu'autrefois, en état d'acheter; augmentation sur les fourrures préparées, \$63,000; bijouteries, \$68,000; montres, \$74,000; or et argent travaillés, \$53,000; verres et articles plaqués, \$143,000.

Et voici, chose étonnante, que malgré l'augmentation des filatures de coton en Canada et le fait que la quantité de coton brut ainsi consommée ici a augmenté de 200 pour cent, les importations ont été plus grandes l'année dernière qu'en 1878, de l'espace de coton non-fabrique dans le pays, et que le montant des droits perçus a dépassé de \$1,230,000 ceux que nous avons prélevés en 1877-78, nonobstant la grande augmentation du nombre de nos filatures de coton. Sur les lainages plus fins l'augmentation du revenu a été de \$1,189,000. Une grande partie de cette somme est le produit de droits prélevés sur des articles qui ne sont certainement pas de nécessité, mais des articles de luxe, que le peuple consomme quand il en a les moyens.

Nous voyons donc comment il se fait que ce tarif, qui a apporté plus d'emploi à un plus grand nombre d'hommes et de femmes dans le pays, a produit en réalité une grande

augmentation de recettes, dues en grande partie à l'état de prospérité actuel du peuple.

Il m'est bien permis de dire qu'à aucune époque de l'histoire de ce pays, le peuple n'a payé les taxes avec plus de bonne volonté qu'aujourd'hui. Nous n'entendons plus murmurer au sujet des impôts; au contraire, lorsque le peuple est prospère, lorsqu'il a le gousset bien garni, lorsqu'il a de l'emploi en quantité—et tout gouvernement et les représentants du peuple doivent voir à ce que les masses jouissent de ces bienfaits autant que possible—lorsque, dis-je, il possède tout cela, le peuple est heureux et satisfait.

Tout cela, M. l'Orateur, établit clairement, d'après moi, que le tarif n'a pas été seulement un tarif protecteur, mais, on ne peut pas en douter, ça été un tarif qui a produit des revenus. Nos amis de la gauche diront: un tarif rapportant plus que la nécessité ne l'exige.

Je crois avoir répondu aux objections que les honorables membres de la gauche ont soulevées en 1878.

On a soulevé un plus grand nombre d'objections et nous pourrions répondre à un plus grand nombre, mais je me borne, pour le moment, à répondre à celles dont je viens de parler.

Maintenant, M. l'Orateur, avant de parler des dépenses de 1883-84, je désire attirer l'attention de la Chambre sur les changements que l'on se propose de faire au tarif, et qui seront présentés au comité. Je dirai que ces changements sont proposés en premier lieu dans le but de réduire les taxes de \$1,000,000 ou \$1,250,000, ce que nous ne pouvions accorder sûrement en 1879, vu que, jusqu'à un certain point, nous faisons l'expérience du nouveau tarif.

Des articles qui, dans certains cas, étaient regardés comme matière première pour un fabricant, ont été frappés d'un droit de 10 pour cent, bien qu'ils ne fussent pas produits dans le pays.

Nous avons agi de la sorte, parce que nous n'étions pas tout à fait certains que l'opération du tarif nous donnerait tout le revenu que nous désirions. Mais voyant qu'il nous a donné plus que ce dont nous avions besoin, nous avons proposé, à la dernière session—et nous continuons aujourd'hui cette politique—d'enlever ce droit de 10 pour cent, ou les droits analogues sur les articles qui ne sont pas fabriqués dans le pays, et nous permettons au fabricant d'importer en franchise la matière première, afin qu'il puisse en retirer les bénéfices et les avantages. Nous aurions adopté ce système en 1879, si nous avions su quel serait l'effet du tarif.

J'ajouterai que nos entrepreneurs voisins ont décidé, si la chose est possible, d'obtenir à n'importe quel prix l'accès à nos marchés pour leurs manufacturiers. Ils distribuent des circulaires au sujet de certains articles et disent que s'ils pouvaient choisir certains articles et obtenir notre marché pendant un an ou deux, ils deviendraient maîtres du marché, et c'est ce qu'ils s'efforcent de faire.

En conséquence, chaque fois que l'expérience nous aura démontré que la concurrence est suffisante parmi nos propres fabricants pour nous procurer un article à un prix aussi peu élevé et même moins élevé qu'auparavant, nous nous proposons de demander au parlement que le marché soit retenu pour ces fabricants.

Nous avons pris un peu de temps pour examiner certains cas et nous pouvons attendre une année pour nous assurer des résultats du tarif relativement à nos industries; et quant à ces industries, nous ne sommes pas prêts à demander à la Chambre d'opérer un changement aujourd'hui; mais dans d'autres cas, lorsque nous sommes convaincus que, dans le passé, nous avons fabriqué des articles à un prix moins élevé, ou aussi peu élevé, qu'on les fabriquait avant que ce tarif fût en opération, nous nous proposons de demander au parlement de protéger ceux qui fabriquent ces articles contre la concurrence du dehors.

Je parlerai d'abord des articles admis en franchise. Nous proposons d'ajouter à ces articles, les agates, les rubis, les

perles, les saphirs, les émeraudes, les grenats, les opales, non travaillés.

Les teintures d'indigo sont aujourd'hui sur la liste des articles admis en franchise, mais nous nous proposons d'opérer un changement et c'est celui-ci: toutes teintures d'indigo en paquets de plus de cinq livres, seront admises en franchise.

On importe en petits paquets, au Canada, une quantité considérable de ce produit, et nous adoptons précisément, au sujet de cet article, le même principe que nous avons adopté relativement aux graines de jardins en petits paquets.

En vertu de cet arrangement, le papier entre franc de droits et l'on n'impose aucune taxe sur le travail; nous proposons que tous paquets de moins de cinq livres soient soumis à un droit de dix pour cent.

La cellulose, en feuilles ou en morceaux, les peintures sèches, les oxides métalliques; le zinc cobalt et le ferblanc sont aussi ajoutés à la liste.

Les forêts à pointe de diamant dont on se sert pour découvrir des minerais, et qui sont souvent importés dans le pays et sont frappés d'un droit. Ils ont été importés par des personnes qui cherchent à découvrir des mines pour encourager le développement de nos ressources minières, et c'est pourquoi nous demandons au parlement d'enlever ces droits.

La teinture noire jais, les plumes, la peluche pour la confection des chapeaux, de soie ou de coton, qui étaient frappées auparavant d'un droit de dix pour cent, sont ajoutées à la liste des articles admis en franchise. La potasse allemande et les sols dont on se sert pour les fertilisants sont aussi ajoutés à la liste; ces articles sont employés dans nos fabriques et étaient soumis à un droit de 20 pour cent.

Au bois de service ou autres bois, nous avons ajouté le gommier; nos fabricants de machines à coudre importent aujourd'hui ce bois des Etats-Unis, et comme il est impossible de se le procurer au Canada, nous proposons de le mettre sur la liste des articles admis en franchise. Puis, comme ce gouvernement est un gouvernement paternel et qui prend en considération les intérêts les moins importants du pays, nous proposons que le bran de scie soit admis en franchise; je veux parler du bran de scie de certain bois, du noyer noir et de différents autres bois; car cet article paie maintenant un droit de 20 pour cent comme article non-énuméré. On l'emploie pour fabriquer divers articles en le mêlant à d'autres matériaux, et c'est pour quelques-uns de nos fabricants, un article d'importance; en conséquence, nous proposons de l'admettre en franchise. Le noyer dur scié dont on se sert dans la fabrication des roues, mais non pour d'autres fins, et les eaux minérales, seront admis en franchise.

Puis, viennent les effets appartenant aux colons.

Autrefois, un colon qui arrivait dans le pays payait un droit sur les instruments de musique, les machines à coudre, les bestiaux, les charrettes et autres véhicules. On propose maintenant que tous ces articles importés par un colon et ayant servi depuis un an, soient admis en franchise.

L'asphalte, qui payait un droit de dix pour cent, sera admis en franchise.

Je passe maintenant à une question qui, pendant les quatre dernières années, en dehors du parlement, a attiré l'attention tout autant que n'importe quelle autre question dont on s'est occupé pendant ce laps de temps: je veux parler des droits sur les livres. On a exercé une très forte pression sur le gouvernement pour que l'on admît en franchise les livres destinés aux institutions scientifiques, aux bibliothèques publiques et aux maisons d'éducation.

On proposait que ceux qui ne sont pas imprimés au Canada fussent admis en franchise. Le gouvernement trouve qu'il ne lui était pas possible d'adopter cette proposition, parce qu'on ne pouvait s'attendre à ce que les milliers de percepteurs disséminés dans tout le pays connussent si les livres importés étaient publiés dans le pays ou pouvaient être publiés

ici, et qu'il était par conséquent impossible de leur imposer ce devoir, tout intelligents et capables qu'ils soient. Nous ne pouvions dire que tous les livres seraient admis en franchise, parce que la fabrication des livres et l'industrie de l'impression dans le pays constituent un commerce important.

Nous avons déclaré formellement quand nous avons imposé un droit de 15 pour cent au lieu de celui de 5 pour cent, que nous le faisions afin d'encourager ces industries dans le pays, et après avoir longuement étudié la question, nous n'avons pas trouvé que nous pouvions accepter les propositions faites.

Mais le gouvernement s'est demandé comment il pouvait régler cette question pratiquement, afin de rencontrer, en partie sinon en tout, les vues des auteurs de ces propositions. Dans ces circonstances, nous avons décidé de soumettre la proposition que j'ai l'honneur de présenter à la Chambre.

Les bibliothèques publiques ont demandé qu'il leur fût permis d'importer leurs livres franc de droits; si nous accédons à cette demande, il serait naturellement très injuste d'obliger à payer un droit de 15 pour cent les personnes qui ne demeurent pas dans le voisinage des bibliothèques. Nous considérons que nous ne pourrions pas faire d'exception, car, en le faisant nous commettrions une injustice. En conséquence, nous proposons—et nous allons encourir une perte de \$50,000—que les livres reliés, imprimés depuis plus de sept ans, ou imprimés pour une institution scientifique ou un gouvernement quelconque et non pour le commerce, soient admis en franchise. Cette exception s'appliquera probablement à la moitié des livres importés, les droits prélevés l'année dernière étant d'environ \$100,000. Elle s'appliquera aux ouvrages écrits en langue morte, aux catalogues des bibliothèques, et à une grande partie des livres requis pour les institutions d'éducation; mais quand on voudra se procurer les productions du jour on paiera un droit de 15 pour cent; et, par là, les éditeurs du Canada continueront à publier les livres qu'ils ont publiés jusqu'à présent. Quelqu'un me disait l'autre jour: Si vous exposez le principe que les livres non publiés au Canada seront admis en franchise, que ferais-je, moi qui suis auteur? J'irais aux États-Unis, j'y publierais mes livres et j'importerais franc de droits. J'aurais ainsi deux marchés et rien ne me porterait à publier mes livres au Canada; au contraire, je serais porté à me rendre aux États-Unis pour les y publier.

M. MACKENZIE: L'honorable ministre a-t-il dit que les livres d'éducation seraient admis en franchise?

Sir LEONARD TILLEY: Non. les livres de toutes sortes imprimés depuis plus de sept ans.

M. MACKENZIE: J'ai compris que l'honorable ministre disait que les livres employés dans les maisons d'éducation seraient admis en franchise.

Sir LEONARD TILLEY: Non; on s'y est opposé.

Chronomètres et compas de marine, admis en franchise. Le cuivre en feuilles qui était soumis à un droit de 10 pour cent, est aujourd'hui admis en franchise. Un grand nombre de fabricants en emploient une quantité considérable; en 1879 nous avons imposé un droit de 10 pour cent sur cet article, mais nous proposons maintenant qu'il soit admis en franchise.

Fer et acier, vieux et en morceaux, en franchise. Baux en fer, en feuilles ou plaques, et courbes pour vaisseaux en fer, ou en fer et bois combinés, admis en franchise.

Nous construisons maintenant au Canada, et nous en construirons probablement un plus grand nombre à l'avenir des vaisseaux en fer, ou en fer et bois, avec gabarits en fer, baux en fer, et blindés en bois, et le fer que nous importons dans ce but sera admis en franchise, car les vaisseaux importés dans le pays, dans le cas où ce serait des vaisseaux anglais, en vertu de l'acte de la marine marchande, sont admis en franchise.

Sir LEONARD TILLEY

On propose cela dans le but d'encourager l'industrie de la construction des bâtiments, et l'on propose de prolonger de trois ans le délai pour admettre ces articles en franchise, car nous croyons que le temps est arrivé où notre commerce de fer sera suffisamment développé pour produire les baux, les plaques et les courbes de fer qui entrent dans la construction de nos vaisseaux. J'avouerai, en parlant de cet article du fer, que ça été la question la plus difficile que le gouvernement ait eu à résoudre, car le fer employé dans la plus grande partie des manufactures du Canada, aujourd'hui, est une matière première; mais le gouvernement considère que c'est une industrie qu'il importe tellement de développer, qu'il a résolu de la développer, si la chose peut se faire par une législation ou un encouragement quelconques, en tant que la valeur du fer, une fois fabriqué, consiste principalement dans le travail, le travail de nos ouvriers. A commencer de l'extraction du minerai, du charbon, du changement du charbon en coke, jusqu'à ce que l'opération soit complète, la valeur du fer consiste beaucoup dans l'ouvrage qu'on lui fait subir, et en conséquence c'est une industrie de la plus grande importance.

Le gouvernement présentera une résolution au comité afin que le et après le premier juillet prochain, et pendant trois ans, \$1.50 par tonne soient payés sur tout fer en gueuse produit au Canada pendant trois ans, et une piastre par tonne pendant les trois années suivantes pour encourager et développer cette industrie.

L'iode brut, sera admis en franchise. Le marbre en blocs, de quinze pieds cubes et plus, et qui paie aujourd'hui un droit de 10 pour cent, sera admis en franchise; dalles de marbre, payant aujourd'hui un droit de 15 pour cent, seront admises en franchise, je veux parler des dalles de la forme ordinaire, c'est-à-dire, sciées sur les deux faces. L'otto de rose, admis en franchise. Le fil de platine sera admis en franchise. Les graines: anis, coriandre, cardamome, fenouil et fougrec, seront admises en franchise. Les molettes et gazettes employées pour la fabrication de la faïence; les enveloppes de saucisses, non nettoyées; la racine de valeriano; le fil de cuivre jaune ou rouge, rond ou plat, sera admis en franchise. Le fil de fer ou d'acier, galvanisé ou étamé, du numéro quinze et plus fin, sera admis en franchise.

Il y aujourd'hui en Canada des industries qui consistent à fabriquer des cordages et des câbles en fils de fer. Les cordages de navires sont maintenant admis en franchise. Lorsque l'on exige un droit de 15 pour cent sur cette espèce de fil, la conséquence est que les fabricants sont surchargés; et l'on propose, dans le cas où nous voudrions produire le fil du numéro quinze ou plus fin, d'admettre franc de droits le fil employé dans la fabrication des sas et autre ouvrage de ce genre.

Les barres ou lisses et éclisses de chemin de fer en acier, et l'acier en feuille pour la fabrication des scies sont tous des articles admis en franchise jusqu'à la fin de la session; mais comme j'ai, en outre, une proposition de ce genre à faire, je dirai seulement, maintenant, que l'on a l'intention, à partir de la fin de la session et après, d'admettre en franchise les barres ou lisses et éclisses de chemin de fer, et l'acier pour la fabrication des scies.

J'arrive maintenant aux articles sur lesquels nous nous proposons d'opérer une réduction de droits. Le premier est le bougran, dont on fait un usage considérable dans la fabrication de certains articles et payant aujourd'hui un droit de 20 pour cent; nous proposons de réduire ce droit à 10 pour cent. Coton pour couvrir les boutons, à 10 pour cent. Cette réduction aidera les industries de ce genre qui sont établies ici, les couvertures de boutons étant réduites de 20 pour cent à 10 pour cent. La poussière de charbon paiera 20 pour cent *ad valorem*, au lieu de payer un droit spécifique. On importe cet article dans l'ouest du Canada, où les fabricants l'emploient. En vertu du tarif actuel, on prélevait 50 et 63 cents par tonne; si c'était du char-

bon dur, le droit était de 50 cents; s'il était bitumineux, le droit était de 60 cents. C'était un droit *ad valorem* très élevé sur cet article, que l'on emploie dans certaines industries dans cette partie du pays; et, en conséquence, on propose de mettre ce droit à 20 pour cent *ad valorem*.

Les fruits secs, sur lesquels on prélève aujourd'hui un droit de 25 pour cent, paieront 20 pour cent.

Le noir de fumée et le noir d'ivoire, payant aujourd'hui 20 pour cent, paieront 10 pour cent. La mine de plomb, le nitrate et l'acétate, payant aujourd'hui 20 pour cent, seront réduits à 5 pour cent; la même réduction que pour le blanc et le rouge de plomb secs.

Cuir : peaux de mouton, de chèvre, de chevreuil, d'élan et d'antilope, préparées et teintées ou non, réduites de 15 pour cent à 10 pour cent. Ces espèces de cuirs sont employées par les fabricants.

Le chevreau, tanné, préparé et teint ou non, paie aujourd'hui un droit de 15 pour cent. Ce cuir est aussi employé aux mêmes fins.

La pâte de réglisse, qui paie aujourd'hui 20 pour cent. Le marbre en blocs, de quinze pieds cubes et de plus grandes dimensions, admis en franchise, et au-dessous de quinze pieds cubes, 10 pour cent de droits.

Les dalles de marbre, sciées sur les deux faces, sur lesquelles on prélève aujourd'hui un droit de 15 pour cent, ne paieront à l'avenir que 10 pour cent.

L'huile et les cuirs vernis dont se servent les fabricants de valises, sur lesquels on prélève aujourd'hui 30 pour cent, ne paieront que 15 pour cent.

Le papier pour faux-cols, payant aujourd'hui 10 pour cent, ne paiera que 5 pour cent.

Les pierres précieuses : agates émeraude, grenats, et opales, polis, paieront un droit de 10 pour cent.

Les épices, à l'exception de la muscade et du macis non moulus, payant aujourd'hui 20 pour cent, ne paieront que 10 pour cent; on n'a pas touché aux droits imposés sur les épices moulues.

Le droit spécifique imposé sur les tabacs à fumer et à priser, a été réduit de 25 à 20 cents la livre. Je dirai ici que, vu que les États-Unis ont réduit de 16 centins à 8 centins par livre le droit d'accise sur le tabac en poudre, le gouvernement a jugé, pour plusieurs raisons, qu'il était absolument nécessaire, bien qu'il y ait d'autres articles qu'il aimerait mieux admettre en franchise, de réduire nos droits imposés sur le tabac étranger fabriqué ici, de 20 centins à 12 centins, et de réduire les droits imposés sur le tabac canadien fabriqué, de 8 centins à 2 centins. Et comme les droits payés sur le tabac canadien forment un montant peu élevé, nous nous proposons de faire en sorte que les règlements soient acceptables à ceux qui cultivent le tabac.

L'esprit de térébenthine, payant aujourd'hui 20 pour cent paiera 10 pour cent.

On se propose de mettre à 30 pour cent le droit imposé sur les cloches, à l'exception des cloches d'églises, qui sont admises en franchise.

Quelquefois elles sont faites de cuivre, et, quelquefois, d'autres métaux, et le droit a été fixé d'après le métal dont elles sont fabriquées. En conséquence, afin d'obvier aux difficultés qui ont été soulevées dans le passé, on propose que toutes les cloches, à l'exception des cloches d'églises, paient un droit uniforme de 30 pour cent. Les étoffes autres que celles fabriquées avec du coton ou de la laine, paieront un droit uniforme de 30 pour cent. Pour la même raison, nous croyons nécessaire de nous occuper de ces articles dont je viens parler. Il s'est quelquefois élevé des difficultés relativement au tissu dont une étoffe a été faite.

La question de l'étoffe partie coton et partie laine, et en quelques cas, partie caoutchouc, a soulevé de grandes difficultés dans le département; et, afin d'y obvier, on a imposé un droit spécifique de 30 pour cent. L'acide sulfurique ou nitrique, 20 pour cent. On a demandé si ces articles sont

sujets aux droits imposés sur les spiritueux ou non-énumérés; et, afin de régler cette question, on propose d'imposer un droit de 20 pour cent.

Les tissus en caoutchouc imperméables, suivant l'étoffe dont ils sont fabriqués, paient aujourd'hui 35 pour cent. Les gelées et marmelades paient aujourd'hui un droit spécifique de 6 cents par livre, comme produit de confiserie. On a, dans le passé, soulevé des difficultés au sujet de la valeur de ces articles, et après un examen minutieux, l'on propose de fixer le droit spécifique à 6 cents par livre.

Les lanternes magiques et les instruments d'optique sont aujourd'hui sujets à un droit de 25 pour cent, selon la matière dont ils sont fabriqués. On a soulevé la même difficulté au sujet de la matière dont ces articles étaient fabriqués, et en conséquence, on propose de rendre le droit uniforme, quelle que soit la matière dont ils sont fabriqués. Les anodes en nickel paieront un droit de 10 pour cent, le même que l'on prélève aujourd'hui, et l'on a adopté cette ligne de conduite afin de régler une question soulevée au sujet de la catégorie dans laquelle se trouvent ces articles.

La rédaction du tarif est changée en ce qui concerne les huiles à lubrifier. Afin d'éviter des difficultés, la rédaction du tarif est maintenant faite de façon à régler le montant du droit; mais il n'y a aucun changement relativement aux droits qui ont été prélevés dans le passé par le département. La vaseline et autres semblables préparations de pétrole, en futaillies, 5 cents, et en bouteilles, 6 cents par livre. C'est un cas analogue.

M. BLAKE: Que propose-t-on relativement aux huiles à lubrifier?

Sir LEONARD TILLEY: On veut simplement régler la question qui a été soulevée; mais le même droit sera prélevé.

M. BLAKE: Quel droit imposez-vous?

Sir LEONARD TILLEY: Nous laissons les choses dans le même état.

M. BLAKE: L'honorable ministre ne dit pas ce qu'il se propose de faire.

Sir LEONARD TILLEY: Ce droit est de 25 pour cent.

Nous arrivons maintenant aux porte-monnaie et carnets de poche. On s'est demandé s'ils devaient figurer sous le titre "valises et coffres fabriqués en cuir," et pour régler la question on les a ajoutés à cette liste, afin que le droit fût fixé d'une façon définitive.

Je présente maintenant une proposition importante au sujet des étoffes qui doivent être taxées comme étoffes de laine; les étoffes pour toilettes et costumes, au-dessous de vingt-cinq pouces de largeur, et ne pesant pas plus que trois onces par verge carrée, paieront un droit de vingt pour cent. J'attire l'attention de la Chambre sur cette question, car je la crois importante. L'établissement d'un tarif de droits uniformes sur certaines classes de marchandises, a soulevé beaucoup de difficultés dans tout le pays. Dans un endroit, on pourrait prélever 7 cents et demi par livre et 20 pour cent, et dans un autre, 20 pour cent; ce taux est fixé dans le but de définir clairement les droits imposés sur ces articles; en conséquence le département a établi les droits de la manière suivante: que l'article de 25 pouces de largeur au moins et ne pesant pas plus que trois onces par verge carrée, paiera 20 pour cent, tandis que l'article plus large et plus pesant—de la classe des marchandises fabriquées aujourd'hui dans la Confédération du Canada—paiera un droit plus élevé. Par cette explication nos officiers pourront, partout, prélever des droits uniformes. C'est une question d'une haute importance, comme le comprendront sans peine les honorables députés qui sont dans le commerce, et je suis sûr que l'honorable ministre des Douanes a éprouvé beaucoup de difficultés au sujet de cette question.

M. BLAKE: L'honorable ministre veut-il dire que le droit actuel est maintenu relativement aux marchandises plus larges et plus pesantes?

Sir LEONARD TILLEY: Oui, les marchandises plus larges et plus pesantes paieront les droits actuels; seulement les marchandises étroites, dont la largeur est moins que 25 pouces, et les marchandises légères, paieront 20 pour cent.

Dernièrement, le gouvernement a reçu une députation qui lui a demandé de coopérer à la protection du gibier du pays, et le gouvernement demande au parlement de défendre, pour des raisons qui seront données, l'exportation du chevreuil, des dindons sauvages et des caillies.

Dans la province d'Ontario, en ce qui concerne le chevreuil —et c'est la province la plus intéressée—les Américains font la chasse et tuent les chevreuils à droite et à gauche, et si on ne les arrête pas, ils les auront bientôt tous fait disparaître.

La législature d'Ontario en a prohibé l'exportation, mais il appartient plus au parlement fédéral de s'occuper de la prohibition des exportations; et en conséquence, on propose, pour le moment au moins, de prohiber l'exportation du chevreuil, des dindons sauvages et des caillies, et d'imposer une pénalité au cas où la loi serait violée.

J'arrive maintenant, M. l'Orateur, aux articles sur lesquels nous nous proposons d'imposer une augmentation de droits. L'acide acétique varie beaucoup en force, et aux Etats-Unis on impose, sur cet article, un droit conforme à sa force; mais on n'en importe pas une quantité suffisante pour justifier le gouvernement de faire cette épreuve dispendieuse. On propose d'augmenter le droit de 12 à 15 cents. Les fabricants de vinaigre assurent que cet article, importé dans toute sa force, permet à ceux qui l'importent, en le réduisant, de le revendre à plus bas prix. Quant aux autres acides, les importateurs les mélangent quelquefois, et de la même manière, ils ont l'habitude de mélanger l'acide sulfurique avec d'autres qui sont admis à 20 pour cent, afin d'éluider le droit plus élevé imposé sur l'acide sulfurique. Les acides mélangés paieront 25 au lieu de 20 pour cent.

L'absinthe est un autre article qui est importé au Canada; je suppose qu'on doit le trouver dans la liste des spiritueux non énumérés, mais c'est un article dont les effets sont dangereux, et l'on propose de le frapper d'un droit de \$2 par gallon.

Les teintures d'aniline, de moins que cinq livres par paquet, devront payer un droit de 10 pour cent; les instruments et machines aratoires, un droit spécifique et *ad valorem* équivalant à 35 pour cent, et l'on imposera le même droit sur les machines portatives, les bèches, les haches et les fourches. On a étudié soigneusement la valeur de ces marchandises, et nous en sommes venus à la conclusion qu'un droit spécifique et *ad valorem* équivalant à 35 pour cent devrait être imposé. Ce sont là les articles auxquels j'ai fait allusion dans mes observations au sujet de la politique adoptée par le gouvernement en changeant le tarif.

Si vous prenez la liste des maisons américaines de Winnipeg, vous verrez qu'elles offrent leurs instruments aratoires précisément aux mêmes prix que nos fabricants les ont vendus, et dans plusieurs cas, des agents de nos fabricants au Nord-Ouest sont devenus agents des fabricants américains, et l'on peut très bien dire qu'ils leur accordent une plus forte commission que celle que leur donne nos compatriotes.

A moins que l'on n'adopte des mesures à ce sujet, les Américains chasseront nos compatriotes de ce marché du Nord-Ouest, et ils augmenteront ensuite le prix des instruments. Nos fabricants montrent que les prix qu'ils demandent sont aussi bas que ceux que les Américains demandent pour leurs instruments, et nous demandons que le parlement déclare—en tant que les Canadiens qui fabriquent de ces instruments peuvent le faire à des prix aussi peu élevés et les vendre de 10 à 15 pour cent moins cher qu'en 1878, et

Sir LEONARD TILLEY

sont prêts à les vendre à des prix aussi peu élevés que ceux exigés par les Américains—nous demandons, dis-je, que le parlement déclare qu'ils ne soient pas privés de notre marché, et en conséquence, nous demandons cette augmentation dans le tarif.

M. BLAKE: Quels sont les proportions entre les droits spécifiques et les droits *ad valorem*?

Sir LEONARD TILLEY: Nous proposons de porter ce droit à 35 pour cent. Il est aujourd'hui de 25 pour cent.

M. BLAKE: De combien est le droit spécifique?

Sir LEONARD TILLEY: Environ la moitié, je crois.

M. BLAKE: Quelles sont les proportions des droits spécifiques et *ad valorem*?

Sir LEONARD TILLEY: Environ la moitié, je crois.

Comme la Chambre le verra, on applique le même principe des droits spécifiques et *ad valorem* aux voitures. Dans plusieurs cas, on envoie des articles inférieurs au Canada; on en couvre les défauts au moyen du mastic et du vernis; et le gouvernement a décidé que le seul moyen d'obvier à ces difficultés, est d'imposer un droit spécifique et *ad valorem*.

Les courtes pointes et les couvre-pieds, qui paient aujourd'hui 20 pour cent, devront payer 27½ pour cent, ainsi qu'on le propose; les lacets de bottines et desouliers doivent payer 33 pour cent au lieu de 20; on les fabrique aujourd'hui en Canada et on peut se les procurer à des prix aussi peu élevés que ceux que nous importons si le fabricant peut s'assurer un marché.

Les bretelles, aujourd'hui soumises à un droit de 25 pour cent, devront payer 30 pour cent; les cartes à jouer, aujourd'hui 3½ pour cent, 6 cents par paquets; les voitures, qui sont aujourd'hui soumises à un droit de 30 pour cent, devront payer un droit spécifique et *ad valorem* équivalant à 35 pour cent, d'après le même principe que celui appliqué aux instruments aratoires.

M. BLAKE: Ce droit est-il également divisé?

Sir LEONARD TILLEY: Oui. Je crois qu'il y a 15 ou 20 pour cent *ad valorem* et la balance est spécifique. Les voitures d'enfants seront frappées des mêmes droits.

Cordages de toute espèce, 20 pour cent. Les cordages de navires sont aujourd'hui frappés d'un droit de 10 pour cent, et tous les autres cordages, de 20 pour cent; et quel a été le résultat de cet état de choses? C'est que la plus grande partie des cordages importés au Canada sont destinés aux navires. On propose maintenant que tous les cordages paient 20 pour cent. Dix cents par tonne seront ajoutés au drawback payé aux constructeurs de nouveaux navires, au Canada. On fait ce changement afin de donner aux fabricants de cordages du Canada une chance qu'ils n'ont pas aujourd'hui.

Le coton, imprimé ou teint, paie aujourd'hui un droit de 20 pour cent; après le premier janvier prochain, il paiera un droit de 27½ pour cent. On construit à l'heure qu'il est, au Canada, des établissements pour la fabrication de cet article. Lorsque le tarif a été changé en 1879, nous n'avons imposé qu'un tarif de revenu. Lorsque les capitalistes seront en état de le fabriquer en Canada, on imposera sur cet article un droit semblable à ceux imposés sur d'autres articles protégés; mais comme les fabriques de cette espèce ne seront pas prêtes à fonctionner avant le 1er janvier, on propose que le nouveau droit ne soit pas mis en vigueur avant cette date.

Les écrins à bijoux et les boîtiers de montres et autres articles semblables, doublés de satin ou de soie, qui paient aujourd'hui un droit de 25 pour cent, devront payer 30 pour cent.

La matière première paie aujourd'hui 30 pour cent, et l'on propose de mettre les fabricants d'écrins dans une meilleure position en portant le droit sur l'article fabriqué à 30 pour cent.

Le jonc ou rotin, fendu, paiera 25 pour cent; le droit est aujourd'hui de 20 pour cent. Il y a, à Woodstock, un établissement pour la fabrication des articles en jonc. Cet établissement fournit le jonc fendu aux fabricants de meubles, et il est d'aussi bonne qualité et aussi bon marché que l'article importé. Cette industrie peut devenir une des plus florissantes du pays, et il importe qu'on lui accorde un peu de protection.

A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

Séance du soir.

Sir LEONARD TILLEY: Quant l'Orateur a quitté le fauteuil, j'attirais l'attention de la Chambre sur les augmentations projetées dans le tarif. Je crois que le dernier article dont j'ai parlé est le jonc fendu. On propose de porter de 20 à 25 pour cent le droit sur le jonc.

On propose aussi de changer le droit sur les fruits sucrés.

Il y a maintenant dans le tarif un droit différentiel sur les fruits sucrés et sur ceux qui ne le sont pas; mais on a essayé tant de fois de faire entrer des fruits sucrés à un droit peu élevé, que je propose de mettre le même droit sur tous les fruits en boîtes—3 cents par boîte d'une livre.

Je propose que les couchettes de fer soient maintenant classées comme meubles et portées à 35 pour cent.

Les vitrines, payant aujourd'hui 35 pour cent, paieront un droit spécifique de \$2.00.

Le tissu de crin, payant maintenant 20 pour cent, devra payer 30 pour cent. On fabrique maintenant ici un article de première classe, et on le vend à des prix aussi peu élevés et moins élevés même, que les articles que nous importons; et ceux qui le fabriquent demandent seulement un marché.

Les tapis ou nattes en jute, qui paient aujourd'hui 20 pour cent, paieront 25 pour cent *ad valorem*.

Les mâches de lampes, payant aujourd'hui 20 pour cent, paieront 30 pour cent.

La musique imprimée, payant maintenant 6 cents par livre, paiera 10 cents par livre.

Le papier de luxe, payant aujourd'hui 25 pour cent, devra payer 30 pour cent, comme le papier à tenture.

Outre le droit de 25 pour cent qu'elles paient aujourd'hui, les pompes en fer paieront 50 cents chacune de droit spécifique.

L'acier en ligots, en barres, en feuilles et en rouleaux, paiera \$5 par tonne, le 1er juillet prochain, lorsque l'acier sera fabriqué au Canada.

Les limes, payant aujourd'hui 39 cents, paieront le droit spécifique suivant: au-dessous de neuf pouces de longueur, 5 cents par livre; 9 pouces et au-dessus, 3 cents par livre.

Les cristaux d'étain paieront 30 pour cent.

Le vinaigre, payant aujourd'hui 12 cents par gallon, devra payer 15 cents par gallon impérial.

Les légumes, c'est-à-dire les tomates, y compris le blé d'inde et les pois en boîtes, devront payer 2 cents par boîte d'une livre. On a imposé deux cents sur chaque boîte de tomates d'une livre, mais on propose de comprendre les pois et autres légumes au même taux que les tomates.

J'ai parlé, il y a quelques moments, de la réduction projetée des droits d'accise sur le tabac. Je désire maintenant parler du droit d'accise projeté sur les cigares. Aujourd'hui, il est de 40 cents par livre. On propose qu'entre ce jour et le 1er juillet prochain, le droit d'accise sur les cigares, fabriqués avec du tabac importé, soit de 30 cents par livre,

et qu'après le 1er juillet, lorsque les timbres auront été préparés et les arrangements faits pour le changement dans le département, il soit de \$3.00 par mille. Cela fera, après juillet—les droits de douanes restant les mêmes—une différence en faveur des fabricants de \$1.80 par mille. Sur les cigares fabriqués avec du tabac cultivé dans le pays, le droit d'accise sera de \$1.50 par mille, après le 1er juillet, mais il reste à quinze cents par livre dans l'intervalle.

Ce résumé comprend tous les articles en général, à l'exception d'un seul; je ne me rappelle pas en avoir parlé, mais je suis sûr qu'il se trouve dans la résolution; c'est la toile de coton. La toile de coton pour les voiles de navires et les bateaux-pêcheurs paie aujourd'hui un droit de 5 cents.

Une grande partie de la toile de coton importée l'année dernière et l'année précédente, l'a été pour cet objet, mais on a constaté qu'une quantité considérable—dans un seul cas, 70,000 verges—bien qu'importée pour faire des voiles de navires, avait servi à faire des tentes pour le Nord-Ouest. Comme nous perdions ainsi un revenu, et comme la chose nuisait aux fabricants, on propose de ne plus faire d'exception, et de remettre le droit de 20 pour cent aux importateurs qui établissent que la toile importée par eux a servi pour les navires, ce qui signifie que la position du fabricant est améliorée et que celle des importateurs est restée la même.

Je puis dire maintenant qu'il y a trois ou quatre semaines, une députation importante a eu une entrevue avec les ministres au sujet du développement de nos relations commerciales avec les Antilles. On a demandé au gouvernement de faire des démarches, afin de s'assurer s'il y aurait possibilité de conclure des arrangements pour l'échange des produits bruts et manufacturés du Canada contre ceux des pays qui produisent du sucre, et surtout avec les Indes Occidentales.

Le gouvernement a répondu qu'il approuvait ce projet, et qu'il avait l'intention de demander au parlement, si l'on pouvait conclure de tels arrangements, de faire une réduction de droit en faveur des pays où l'on fabrique du sucre, pourvu que ceux-ci eussent une réduction équivalente sur les produits bruts et manufacturés du Canada. Au lieu de demander maintenant au parlement de réduire les droits sur le sucre et la mélasse, nous nous proposons de continuer nos démarches pour obtenir de nouveaux renseignements, dans le but de développer nos relations de commerce avec les Indes Occidentales.

Nous avons rencontré des obstacles par le passé, parce que les revenus de ces colonies sont faibles. Nous les avons toujours trouvées désireuses de voir leurs produits admis en Canada; mais lorsque nous leur demandons de réduire les droits sur les produits canadiens, elles hésitent, parce qu'elles ne peuvent diminuer leurs revenus que très difficilement.

Relativement à Cuba, nous avons proposé au gouvernement espagnol, par l'entremise du commissaire du gouvernement canadien à Londres, de demander au parlement de voter un subside en faveur d'un steamer qui ferait le service entre le Canada et Cuba, sous le drapeau français, si on voulait admettre les produits du Canada aux mêmes conditions que ceux importés sous pavillon anglais.

Cette proposition, après avoir été prise en considération, n'a pas été acceptée. On a fait d'autres propositions au gouvernement espagnol, mais jusqu'à présent elles n'ont pas été acceptées. Je dois dire, cependant, qu'elles n'ont pas encore été rejetées, comme celles dont je viens de parler, et qu'elles sont encore à l'étude. Pendant la vacance du parlement, le gouvernement a l'intention d'entamer des négociations avec les Indes Occidentales et les autres pays qui produisent le sucre, le café, afin de s'assurer s'il y aurait possibilité de conclure des arrangements qui nous permettraient de proposer, à la prochaine session du parlement, une réduction des droits sur les sucres et les mélasses, pourvu qu'en échange on nous accorde une réduction de droits sur les produits bruts et manufacturés du Canada.

Nous nous sommes efforcés, également, de négocier et de conclure des arrangements avec la France qui auraient permis aux produits canadiens d'être admis dans ce pays à des conditions plus favorables qu'aujourd'hui. Jusqu'à présent, bien que les négociations ne soient pas rompues, mais soient encore pendantes, nos efforts n'ont pas été couronnés de succès.

Je désire déclarer ici, au nom du gouvernement, que si nous ne réussissons pas à conclure des arrangements satisfaisants avec les gouvernements, qui placeront les produits naturels et manufacturiers du Canada sur un pied égal avec ceux de tout autre pays, nous demanderons au parlement, à la prochaine session, d'imposer un droit additionnel de dix pour cent sur leurs produits, jusqu'à ce qu'ils nous accordent ces conditions.

Voilà la politique du gouvernement sur ces questions, et bien que nous n'ayons pu nous rendre à tous les désirs qui nous ont été manifestés, j'ai la confiance que les changements proposés recevront l'approbation de la Chambre et du pays.

Nous sommes convaincus que nous poursuivons dans les résolutions que nous allons soumettre à la Chambre, une politique destinée à fortifier les intérêts manufacturiers et industriels du Canada.

Je passe maintenant, M. l'Orateur, à la recette et à la dépense pour le prochain exercice.

Je porte le revenu des douanes pour le prochain exercice à \$21,590,000, une somme moindre que celle que nous calculions pour l'exercice courant, parce que les modifications projetées dans le tarif amèneront une perte dans le revenu des douanes et de l'accise de \$1,000,000 à \$1,200,000, certainement \$1,000,000.

J'évalue le revenu de l'accise à \$5,400,000, ce qui est \$500,000 de moins que nous calculions pour l'exercice courant.

La réduction serait plus grande, mais nous allons perdre trois ou quatre cent mille piastres en droits d'accise durant l'exercice courant, parce que les fabricants de tabac savaient parfaitement que le congrès des Etats-Unis se proposait d'y réduire le droit sur le tabac; ils savaient également bien qu'il fallait réduire le droit ici, et conséquemment les acheteurs n'ont pas acheté plus qu'il ne leur était absolument nécessaire, et ceux qui avaient un fonds en magasin ne l'ont pas augmenté. Nous allons perdre, en conséquence, \$300,000 ou \$400,000 sur le tabac durant le prochain exercice.

Je porte à \$1,755,000 les recettes des postes; à \$300,000 le revenu des travaux publics; à \$800,000 l'intérêt sur les placements; et à \$800,000 le revenu provenant des diverses autres sources, ce qui fait une recette totale de \$33,250,000.

Les estimations actuellement soumises à la Chambre sont de près de \$20,000,000, et des estimations supplémentaires vous seront soumises. Mais je crois que nous pouvons raisonnablement porter le surplus à \$3,000,000 pour le prochain exercice.

L'estimation de la dépense, pour le prochain exercice, comparée à celle de l'exercice courant, accuse une augmentation de plus d'un million de piastres. L'augmentation est comme suit : service des postes \$220,000.

Une augmentation très considérable pour le prochain exercice est nécessaire par la raison que les affaires ont augmenté à tel point dans ce service, que l'arrangement conclu avec le Grand-Tronc, et qui mettait à la disposition du département des postes la moitié d'un wagon pour les fins postales, a été insuffisant et que nous avons été obligés de conclure des arrangements pour avoir un wagon complet, ce qui entraîne une augmentation de dépenses sur le Grand-Tronc seul, de \$25,000.

De même, l'augmentation des affaires sur le chemin de fer Intercolonial a été telle que le département a demandé de placer cette ligne sur le même pied que les autres, vu qu'elle avait droit aux mêmes compensations pour le transport des mailles, et d'augmenter l'allocation postale. Naturellement,

Sir LEONARD TILLEY

comme le chemin de fer Intercolonial appartient au gouvernement, c'est prendre l'argent dans une poche pour la mettre dans l'autre; mais la demande a été jugée plausible, et l'augmentation est de \$33,000.

Dans le Nord-Ouest, l'augmentation proposée s'élève à quelque chose comme \$157,000, de sorte que ces trois items seuls constituent une augmentation de près de \$120,000.

Et puis, on nous demande d'ouvrir de nouveaux bureaux de poste.

Le fait est qu'il ne se passe pas de jour ni de semaine que nous ne recevions, des vieilles provinces, des demandes à l'effet que le gouvernement agrandisse les bureaux, et comme les recettes pour ce service augmentent dans une proportion à peu près égale à la dépense, nous espérons que les recettes provenant de cette source compenseront en grande partie cette dépense, bien que ces recettes ne doivent pas atteindre \$220,000, par suite de l'augmentation dans les sommes payées aux chemins de fer et qui ne donnent aucun équivalent.

La dépense est réglée en grande partie sur la recette, car tous les directeurs de poste, ceux des villes exceptés, reçoivent comme salaire 40 pour cent de leurs recettes, et les recettes augmentant, le salaire augmente, ainsi que les dépenses du département.

L'augmentation dans les estimations du service civil est, comme les honorables membres pourront le constater par les estimations déposées sur le bureau de la Chambre, de \$130,000, somme plus considérable que depuis bon nombre d'années.

Je puis dire que sur cette somme, \$32,000 ont déjà été payées, sous forme de salaire, à des officiers du département, à même le crédit voté pour les explorations géologiques.

Dans le département seul du directeur général des postes, il y a 19 ou 21 employés—je ne me rappelle plus le chiffre exact—qui étaient préposés à l'emballage et payés à même le fonds des dépenses contingentes, mais qui ont été transférés, en vertu de l'Acte concernant la dépense du service civil, ce qui constitue sous ce chef une augmentation de quelque chose comme \$13,000.

Dans le département de l'Intérieur, l'ouvrage a augmenté si rapidement et dans des proportions si énormes, que pour suffire aux exigences de l'établissement des vastes territoires du Nord-Ouest, par les arpentages, les ventes et les répartitions des terres, l'augmentation de la dépense dans ce département s'élève à \$130,000.

Le ministre de l'Agriculture demande \$200,000 de plus que la somme votée pour l'exercice courant. En présence de l'augmentation du nombre des immigrants, et vu les sommes considérables que ce service évite au département de l'Agriculture, ni la Chambre, ni le pays, j'en ai la confiance, désapprouveront cette dépense, si les résultats correspondent aux prévisions.

On propose d'augmenter de \$265,000 la dépense pour les travaux publics. Comme nous avons des excédants de recettes, il y a une demande croissante pour les travaux publics, et dans nombre de cas, on verra que les loyers qui paient actuellement les départements des douanes et de l'accise, les bureaux des poids et mesures et le département des postes, sont à peu près équivalents à l'intérêt sur la dépense proposée.

L'augmentation dans les subsides postaux sera de \$48,000. Cette somme a pour but de faire face à la dépense que va occasionner l'établissement de deux nouvelles lignes de vapeurs, faisant chacun un service mensuel, ce qui donnerait un service de tous les quinze jours, entre l'Allemagne, la Belgique et le Canada, afin d'encourager et de développer le commerce entre le Canada et ces pays.

Il y a aussi une augmentation de \$22,000 dans le service des phares et des côtes. Elle a pour but de diminuer pratiquement le prix du fret, d'augmenter la valeur de tous les articles d'exportation, et de diminuer le coût des articles importés en Canada.

L'augmentation dans la dépense du département des Douanes est de \$45,000, dont \$25,000 pour le Manitoba et le Nord-Ouest. Les députés comprendront facilement la raison de cette augmentation, quand je leur dirai que cette année, le Manitoba viendra en troisième lieu dans la Confédération en ce qui concerne le revenu, de sorte qu'on ne peut éviter d'augmenter la dépense, le travail étant augmenté. On peut dire la même chose en ce qui regarde l'accise.

L'augmentation pour travaux publics et canaux est de \$26,000, pour les terres publiques de \$30,000, et il y aura probablement une dépense de \$150,000 pour la milice, en vertu du bill actuellement soumis à la Chambre.

A ces sommes il faudra ajouter, si la proposition est adoptée par le parlement, la prime à payer aux fabricants de fer pendant le prochain exercice.

Dans ces circonstances, M. l'Orateur, bien qu'il paraisse y avoir une grande augmentation dans la dépense, il y aura de fait, même pendant le prochain exercice, une compensation très forte dans les départements où ces sommes seront dépensées. Et je puis dire ceci : que bien que j'aie déclaré l'année dernière que la taxation nécessaire pour faire face aux dépenses était de 13 cents par tête moindre que la moyenne de 1874 à 1878, et pour l'exercice courant d'un centin de plus, l'augmentation proposée aujourd'hui, si l'on prend la moyenne des trois années, laissera la taxation à peu près au point où elle était de 1874 à 1878, nonobstant le fait, comme je l'ai déjà dit, qu'à la fin de cette année, nous aurons dépensé \$40,000,000 pour le chemin de fer du Pacifique, l'agrandissement des canaux, le prolongement et l'équipement du chemin de fer Intercolonial, et les arpentages dans le Nord-Ouest. Dans ces circonstances, M. l'Orateur, je crois que le pays ne s'opposera pas à une augmentation de dépenses quand il verra que la taxation n'est pas augmentée.

Permettez-moi maintenant, M. l'Orateur, d'appeler l'attention de la Chambre pendant quelques minutes sur le verdict électoral de juin dernier. Ce verdict a été très caractérisé, en face des déclarations de nos adversaires, que le pays avait été trompé, en 1879, lorsque les résolutions relatives au tarif furent soumises. On prétendait que les déclarations faites pendant les élections de 1878 ne répondaient pas au tarif projeté.

On savait que le très honorable chef du gouvernement, alors chef de l'opposition, avait proposé une politique générale relativement à la protection des différentes industries du pays.

On savait que cette politique avait été soumise au peuple dans les élections de 1878 ; mais quand le gouvernement vint devant le parlement, en 1879, et les années suivantes, avec des résolutions donnant une forme à cette politique, nous avons vu alors nos adversaires se lever dans cette Chambre et accuser les ministres individuellement, et le gouvernement comme corps, de n'avoir pas accompli leurs promesses. Eh bien ! M. l'Orateur, nous avons la satisfaction de savoir qu'après avoir été appliquée, adoptée par le parlement, mise en opération pendant trois ans, un appel au peuple a renvoyé dans cette Chambre une majorité des deux tiers pour appuyer cette politique.

Il y a encore le fait plus significatif que huit des ministres du gouvernement libre-échangiste antérieur à 1878, ainsi que l'ex-Orateur libre-échangiste, ont perdu leur élection.

Ce verdict est tranché encore, parce qu'on disait dans le dernier parlement que cette politique aurait l'effet de faire sortir de l'Union les petites provinces. En a-t-il été ainsi ? Quel est le verdict ? Deux tiers des députés élus en juin dernier dans ces provinces sont venus ici pour appuyer cette politique, et je crois que les députés qui faisaient partie de la dernière Chambre me pardonneront si je dis que j'éprouve un orgueil particulier, une satisfaction particulière, d'être ici aujourd'hui comme le représentant du Nouveau-Brunswick, parce que ceux qui sont dans cette Chambre depuis trois ou quatre ans savent combien de fois on m'a reproché de ne pas représenter ma province natale.

Nous n'avions malheureusement que peu de députés du Nouveau-Brunswick en 1878 pour appuyer cette politique ; mais aux élections générales de 1878, quel a été le verdict ? Bien qu'on m'ait accusé de mal représenter ce que serait la politique du gouvernement, ma province a envoyé ici une majorité pour appuyer cette politique.

M. l'Orateur, la majorité qui appuie cette politique dans le pays est plus grande que dans la représentation de cette Chambre. Voilà un autre fait important.

J'ai pris la liberté de le dire à l'honorable chef de l'opposition, à la dernière session et à la session précédente : " Si vous voulez jamais passer de ce côté de la Chambre, vous devez accepter la politique nationale."

Maintenant je prétends que le verdict donné en juin dernier a été des plus tranchés et prouve la vérité de mon assertion, que les députés de la gauche doivent accepter la politique nationale s'ils veulent espérer d'arriver de ce côté-ci de la Chambre.

La volonté populaire a été signifiée irrévocablement et signifie ceci : que la main doit périr qui essaiera d'enlever une seule pierre de la base ou une seule arche de la structure de l'édifice, dont la base a été posée avec tant de soin et la structure surveillée avec tant d'attention par le très honorable député dont je n'ai pas besoin de mentionner le nom.

J'ai dit en 1880-81, et je le crois fermement aujourd'hui, que chaque fois que les élections auront lieu, cette politique sera appuyée par l'électorat ; qu'après avoir passé cinq ans dans notre code de lois et avoir reçu des perfectionnements de temps à autre, elle ne serait jamais abrogée, tant que le Canada serait le Canada.

Dans ces circonstances, je désire déposer sur le bureau de la Chambre les résolutions que j'ai l'intention de proposer, quand nous nous formerons en comité conformément à cette politique et en vue de la perfectionner.

M. PATERSON (Brant) : Nous avons eu de nouveau le plaisir d'entendre prononcer l'exposé financier par l'honorable ministre des Finances. C'est un exposé d'une grande importance pour chaque député, de même que pour les électeurs qui s'intéressent aux affaires du pays. J'ai écouté, de concert avec les autres membres de cette Chambre, aussi attentivement que j'ai pu le faire, le discours de l'honorable ministre des Finances.

Il m'est impossible, naturellement, de me rappeler tous les points, toutes les déclarations contenues dans ce discours, encore moins d'avoir dans ma mémoire tous les tableaux et tous les chiffres dans l'ordre dans lequel ils ont été donnés. Mais je crois avoir retenu suffisamment du discours de l'honorable ministre des Finances pour pouvoir au moins suivre son argumentation et retracer assez longuement les tableaux qu'il nous a donné et les déductions qu'il en a tirées.

Ce débat ne se terminera pas aujourd'hui, sans doute, et plusieurs autres députés devront y prendre part. Quand le discours de l'honorable ministre sera imprimé et distribué aux députés, il sera facile alors, à ces derniers, d'examiner avec soin les chiffres qu'il contient et voir si l'interprétation que leur donne l'honorable ministre est exacte. Je laisse cette tâche aux honorables députés des deux côtés de la Chambre, lesquels, j'en suis sûr, rempliront ce devoir avec intelligence.

Si donc je suis la marche tracée par l'honorable ministre des Finances, je dois d'abord parler de l'administration du gouvernement, considérée au point de vue des dépenses publiques. L'honorable ministre savait que les comptes publics étaient entre les mains des députés, il savait qu'ils contiennent la preuve que l'augmentation dans les dépenses publiques a été considérable, et il n'a fait on conséquence que ce qui était tout naturel de faire lorsqu'il a essayé d'en détruire le mauvais effet, en voulant expliquer et justifier chaque item, afin, s'il était possible, de se garantir lui-même et d'y préserver en même temps le gouvernement